Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Rapport d'activité des services de l'Etat

Ministère de l'Intérieur-DICOM
Photo T. de la Motte

2010

2010

INTRODUCTION

Conformément à la loi, il revient au Préfet de retracer aux élus du département l'activité des services de l'Etat au cours de l'année écoulée.

Tel est l'objet du présent rapport. Articulé autour de six grandes thématiques, présenté de façon dynamique, mettant en lumière les éléments et chiffres clés, illustré d'un certain nombre de focus, il témoigne de l'implication forte et renouvelée de l'Etat en Ardèche au service de ses habitants et de son territoire. Il montre aussi combien et comment le service public marque sa volonté résolue de s'adapter et de se moderniser afin de répondre aux évolutions rencontrées et aux multiples défis posés.

Au cours de l'année 2010, l'activité des services de l'Etat a été riche et soutenue. Des changements conséquents sont intervenus. Je voudrais ici adresser mes sincères remerciements aux agents des différents services de l'Etat pour leur professionnalisme dans l'action, leur conscience et leur attachement profond au service public au bénéfice de tous.

Même si les dispositifs sont éprouvés, le bon déroulement d'un scrutin électoral revêt toujours une importance particulière pour les services de l'Etat et doit être garanti en toute circonstance afin que les citoyens puissent exercer normalement ce droit fondamental. L'organisation mise en place pour l'élection des conseillers régionaux a parfaitement répondu à cette exigence.

En 2010, qu'il s'agisse de sécurité, de protection sociale, d'économie ou de développement du territoire l'engagement de l'Etat est demeuré constant :

- en matière de sécurité publique et de lutte contre la délinquance des initiatives prises l'année précédente ont été renouvelées et d'autres mises en œuvre comme la création du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF). Même si toujours trop élevés, les chiffres de l'accidentologie routière en baisse en 2010 justifient pleinement les efforts permanents consentis. Prévention des risques sanitaires, naturels ou technologiques, garantie de la sécurité alimentaire, planification (plans de secours, plans communaux de sauvegarde…) ont constitué autant de champs d'action pour les services de l'Etat, de même que la gestion de plusieurs situations difficiles comme l'opération de spéléo-secours à Labastide de Virac en octobre et l'épisode pluvieux de début septembre ayant nécessité la mise en sécurité de plus de 1 100 personnes,

- face à la crise économique ayant affecté notre pays et notre département, la défense de l'emploi a représenté une priorité de tous les instants. De même, le suivi constant de l'activité économique en liaison étroite avec les partenaires, institutionnels économiques et financiers, via en particulier la commission départementale de financement de l'économie et la médiation du crédit, a permis de rechercher des solutions adaptées et de faire émerger des démarches d'avenir comme le projet VILESTA. Les actions en faveur du logement, de la réussite scolaire et éducative, la lutte contre les exclusions ont aussi largement mobilisé les services,

- au titre du soutien aux grands projets de développement du territoire, l'Etat a labellisé cinq nouveaux pôles d'excellence rurale (PER) en Ardèche représentant un investissement de 14 millions d'euros aidé à plus de 34% par l'Etat. Dans le cadre du plan de soutien à l'agriculture, plus de 600 exploitations ardéchoises auront bénéficié d'aides à hauteur d'environ 2,5 millions d'euros. Le développement maîtrisé des énergies renouvelables s'est poursuivi en 2010 avec notamment les premières centrales solaires au sol.

Cette année 2010 a aussi été marquée par la mise en place concrète de la réforme organisationnelle et spatiale de l'Etat dans le département, appelée réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE). Après les travaux préparatoires et les concertations menées l'année précédente, 2010 a vu la création effective au 1er janvier des deux directions interministérielles : la direction départementale des territoires (DDT) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). L'ambitieux objectif fixé a ainsi été atteint. A cet égard, la détermination dont ont fait preuve les personnels concernés mérite d'être saluée tout comme la collaboration apportée par Monsieur le Président du Conseil général et ses services pour permettre, dans le respect du délai prévu, d'installer ces deux directions chacune sur un seul site géographique.

Tout au long de 2010 et au quotidien l'action des services de l'Etat a été guidée par le souci permanent du devoir, de l'efficacité et de la réactivité au profit de l'Ardèche et de ses habitants. Sans prétendre être exhaustif, ce rapport vise à en retracer le contenu et le sens.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Amaury de SAINT-QUENTIN

Préfet de l'Ardèche

2010

SOMMAIRE

1/ GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE 5
1.1 la délivrance des titres 5
1.2 l'organisation des élections 8
1.3 la gestion des expulsions locatives 8
1.4 le développement des relations avec les collectivités territoriales 9

2/ ASSURER LA SECURITE ET PREVENIR LA DELINQUANCE 13
2.1 la maîtrise et la prévention de la délinquance 13
2.2 la lutte contre l'insécurité routière 17

3/ PROTEGER LES POPULATIONS 19
3.1 la prévention et la gestion des crises 19
3.2 la garantie de la sécurité sanitaire et alimentaire 30

4/ DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES 34
4.1 la promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle 34
4.2 l'aide pour l'accès au logement 39
4.3 la promotion de l'égalité des chances et de la réussite scolaire 43
4.4 la lutte contre les discrimination et les exclusions 48
4.5 l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les quartiers prioritaires 50

5/ ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE 52
5.1 la promotion d'une stratégie de développement durable 52
5.2 le soutien aux grands projets 55
5.3 la valorisation du patrimoine 59
5.4 l'accompagnement des acteurs et le soutien des territoires 62
5.5 l'anticipation des mutations économiques 65

6/ REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT 69
6.1 la réforme générale des politiques publiques 69
6.2 la réorganisation des services de l'Etat 71
6.3 le volet immobilier de la réforme 75

7/ LES DEPENSES ET LE FINANCEMENT DE L'ETAT 77
7.1 les dépenses mandatées et les dotations versées aux collectivités 77

ANNEXES

Annexe 1 : montant total des dépenses mandatées par le Préfet ou ses ordonnateurs secondaires délégués
Annexe 2 : les dotations globales ou compensatoires et avances sur imposition aux collectivités locales

1.1 LA DÉLIVRANCE DES TITRES

L'année 2010 a été marquée par une réforme de grande ampleur engagée en mars et consacrée par le décret du 18 mai, sur la simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports.

L'objectif premier de cette réforme est de simplifier la nature et le nombre des justificatifs demandés pour apporter la preuve de son état civil ou de sa nationalité.

Le passeport biométrique

En 2010, le passeport biométrique a été délivré en préfecture (pour les arrondissements de Privas et Largentière) ainsi qu'en sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône pour cet arrondissement. Pour l'ensemble du département, un traitement sur le seul site de Tournon-sur-Rhône est envisagé à l'échéance du premier trimestre 2011.

Délai de délivrance des passeports :

3,1 jours

En Ardèche, le nombre de communes habilitées à recueillir, à transmettre les demandes de passeports biométriques et à remettre ces titres sont les suivantes : Alboussière, Annonay, Aubenas, Bourg Saint Andéol, Le Cheylard, Davézieux, Guilherand-Granges, Lamastre, Largentière, Privas, Serrières, Le Teil, Thueyts, Tournon-sur-Rhône, Vals Les Bains et la Voulte-sur-Rhône, soit 16 sites.

Le nombre de passeports délivrés a fortement augmenté : +25%, par rapport à 2009, année de déploiement du passeport biométrique qui avait, certes, vu une diminution de 17% du volume de délivrance. Le délai de délivrance a été également amélioré en 2010 (**3,1 jours pour le département**) en 2010 et se situe largement en dessous des délais des départements comparables.

Cet effet de « rattrapage » a été accentué par la mise en œuvre de la réforme de simplification intervenue à compter de mars 2010. Un effort particulier a été déployé aux fins de renforcer la lutte contre la fraude documentaire (procédures d'instruction, formation des agents)**.**

Le système d'immatriculation des véhicules à vie

71 professionnels de l'automobile habilités à saisir dans le SIV

Le système d'Immatriculation des Véhicules à Vie (SIV), mis en place en 2009, se caractérise par une large externalisation de la production de cartes grises aux professionnels de l'automobile et par une dématérialisation accrue de la procédure.

Le SIV a connu, en 2010, une amélioration de son fonctionnement sans toutefois permettre de stabiliser le délai moyen de délivrance des cartes grises. En effet, ce délai est en augmentation par rapport à l'année précédente bien que restant inférieur à celui de la strate.

Au 31 décembre 2010, **71 professionnels de l'automobile ardéchois** étaient habilités à saisir dans le SIV. Cependant, cette augmentation de 29% du nombre de professionnels habilités n'a pas permis de modifier significativement la proportion de cartes grises délivrées par leurs soins.

Les délais moyens pour la délivrance des titres sont les suivants :

TITRES	Délai moyen départemental 2009	Délai moyen départemental 2010	Délai de la strate en 2010
Cartes grises (au guichet en minutes)	20,6	27,10	31,38
Permis de conduire (par voie postale en jours)	13,14	10,70	8,16
Cartes nationale d'identité (en jours)	5,4	5,46	7,88
Passeport biométrique	4,8	3,1	5,29

Le rapport parlementaire annuel relatif à l'administration générale et territoriale de l'Etat, dresse le palmarès national des préfectures. En matière de délai de traitement des demandes de titres d'identité et de certificats d'immatriculation des véhicules, pour la deuxième année consécutive, **la préfecture de l'Ardèche est classée au premier rang de la région Rhône-Alpes pour son efficacité en matière de délivrance de titres et au 29ème rang au plan national.**

Les volumes comparés des titres délivrés sont les suivants :

TITRES *(% de variation par rapport à 2009)*	Préfecture	Sous-préfecture de Tournon/Rhône	Sous-préfecture de Largentière	TOTAL
Cartes grises	23 057 + 39, 44 %	18 001 - 7,27%	12 182 - 6,81%	53 240 + 8,6 %
Permis de conduire	12 100 - 6,93 %			12 100 - 6,93 %
Cartes nationale d'identité	12 753 - 4,44 %	12 352 - 7,6 %	/	25 105 -19,88 %
Passeports biométriques	5 306 + 39,56 %	4 616 +25,5 %	/	9 922 + 25,13 %

Les ressortissants étrangers

Au 31 décembre 2010**, 9 348 étrangers étaient autorisés à séjourner en Ardèche**, (+260 soit + 2,86%) non compris les ressortissants de l'Union Européenne ne détenant pas un titre de séjour.

Ces étrangers représentent environ **3% de la population totale du département**.

Quelques chiffres sont à retenir dans ce domaine :

ACTIVITES	RESULTATS 2009	RESULTATS 2010	EVOLUTION 2009/2010
Cartes de séjour délivrées aux majeurs	1 686	1 282	- 24%
Titres étrangers mineurs délivrés (TIR, DCEM)	242	237	- 2%
Demandes de regroupement familial déposées	61	49	- 20%
Demandes d'asile déposées	53	32	- 40%
Mesures d'éloignement du territoire édictées	62	63	+ 1,6%
Mesures d'éloignement du territoire exécutées	21	28	+ 33 %
Demandes de naturalisation par décret reçues	198	140	- 29%
Dossiers de déclaration de nationalité française par mariage reçus	66	65	- 2%

Le nombre de titres de séjour délivrés a connu une baisse significative **(-24%)** due notamment à une réorganisation interne renforçant la fiabilisation de la chaîne d'instruction et de délivrance des titres et à la poursuite de la baisse des demandes déposées par les ressortissants européens (non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour). La demande d'asile a également fortement diminué **(-40%)** après la forte augmentation connue en 2009.

La lutte contre l'immigration irrégulière et le travail clandestin a constitué une priorité avec une augmentation de **33% du nombre d'éloignements** effectifs du territoire, tandis que l'activité contentieuse poursuit son augmentation structurelle **(+67%).**

Deux réformes majeures intervenues en 2010 concernant l'acquisition de la nationalité française ont transféré aux préfets l'essentiel de la compétence tant pour les naturalisations par mariage au 1er janvier (transfert des tribunaux d'instance) que par décret au 1er juillet (déconcentration du ministère). Ces réformes ont eu une répercussion sur le volume des demandes traitées.

1.2 L'ORGANISATION DES ELECTIONS

Les élections régionales

En Ardèche, le coût des élections régionales a été de : **327 829, 98 €** soit –**15%** par rapport à 2004

Le seul scrutin organisé en 2010 a eu lieu les **14 et 21 mars 2010** avec l'élection des conseillers régionaux. Les services préfectoraux ont mobilisé près de **160 personnes** afin d'assurer l'expédition de la propagande électorale aux électeurs du département.

L'organisation matérielle du scrutin a été menée à bien avec le souci constant de garantir le bon déroulement des opérations électorales tout en respectant un cadre budgétaire contraint. Les dépenses réalisées par la préfecture dans ce cadre s'élèvent à **327 829, 98 €.**

	Scrutin de 2004	Scrutin de 2010
Nombre d'électeurs	223 359	238 016
Nombre de listes candidates	7	9
Nombre de personnes mobilisées lors de la mise sous pli	94 dont 59 fonctionnaires	155 dont 83 fonctionnaires
Budget	385 082,13 € Rémunération : 152 712,41 € Fonctionnement : 232 369,72 € Budget mise sous pli : 142 832,64 €	327 829,98 € Rémunération : 162 655,54 € Fonctionnement : 165 174,44 € Budget mise sous pli : 171 232,03 €

1.3 LA GESTION DES EXPULSIONS LOCATIVES

66 dossiers de demandes de concours de la force publique ont été déposés ; **47 décisions d'octroi** du concours ont été prises et **35 ont été exécutées** avec le souci permanent de **l'accompagnement des personnes en situation sociale délicate.**

	2009			2010		
	Arrondissement			Arrondissement		
	de Privas	de Tournon sur Rhône	de Largentière	de Privas	de Tournon sur Rhône	de Largentière
Demandes de concours de la force publique	35	17	3	30	17	19
Nombre de concours accordés	14	11	3	19	9	19
Nombre de concours exécutés	9	11	3	7	9	19

1.4 LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le conseil aux collectivités et le contrôle de légalité

Le conseil

L'activité de conseil demeure une mission importante de la préfecture et des sous-préfectures au service des collectivités et groupements, particulièrement des plus petits. Elle permet de répondre aux interrogations que se posent les élus et leurs collaborateurs et de sécuriser juridiquement les actes qu'ils sont amenés à prendre.

En 2010, l'action est restée soutenue en ce domaine.

Si, à compter d'octobre 2010, le contrôle de légalité a été centralisé en Préfecture, les sous-préfectures ont conservé leur rôle de conseil auprès des collectivités.

La centralisation du contrôle administratif en préfecture

Dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, les services chargés du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ont été réorganisés et mutualisés. Depuis le 1er octobre 2010, le contrôle administratif a été centralisé en préfecture.

Cette réforme a aussi concerné le contrôle des actes d'urbanisme exercé conjointement par le Bureau des collectivités locales et la Direction départementale des Territoires. Depuis le 1er janvier 2010, le bureau des collectivités locales a pris en charge le contrôle des actes d'urbanisme dans un premier temps sur l'arrondissement de Privas puis sur l'ensemble du département. Ce travail s'effectue conjointement avec la Direction départementale des Territoires.

Cette réforme n'a pas d'impact sur les collectivités locales qui continuent à adresser leurs actes en sous-préfecture. Les sous-préfets conservent leur fonction de conseil aux élus dont ils sont les interlocuteurs au quotidien.

35 059
actes reçus

95,25% des actes prioritaires contrôlés

1,84% de recours gracieux

Le contrôle de légalité

35 059 actes des collectivités et groupements ont été transmis au titre du contrôle de légalité en 2010 pour les trois arrondissements de l'Ardèche.

Ces actes ont donné lieu à **126 lettres d'observations ou recours gracieux et 85 actes ont été retirés.**

60,31 % des actes budgétaires ont été contrôlés dont **99,67%** ont été réformés après une intervention de la préfecture ou des sous-préfectures.

Malgré la réduction des actes transmissibles, les collectivités, et notamment les communes, continuent d'envoyer, au titre du contrôle de légalité, les actes qui ne sont plus soumis à cette obligation de transmission, comme par exemple les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement. A la suite de récentes modifications règlementaires, une circulaire reprenant la liste des actes transmissibles a été diffusée à l'ensemble des collectivités locales.

Application ACTES :

78 collectivités raccordées,

6658 actes télétransmis

soit **+ 6,4%** par rapport à 2009

La dématérialisation du contrôle de légalité

Le développement de la dématérialisation du contrôle de légalité s'est poursuivi en Ardèche en 2010 au travers de l'application ACTES.

Au 1er janvier 2010, 69 collectivités étaient raccordées et **78 au 31 décembre 2010 soit une progression de 13%.**

Au total en 2010, **19%** des actes ont été télétransmis.

	Nombre de conventions signées en 2010	Nombre d'actes télétransmis en 2010	Répartition des actes télétransmis en 2010
Arrondissement de Privas	4	1863	27,88 %
Arrondissement de Tournon/Rhône	2	1955	29,26 %
Arrondissement de Largentière	3	2864	42,86%
Total département	**9**	**6682**	**100 %**

Au 31 décembre 2010**, 16,8% des communes** du département sont reliées à ACTES ainsi que **34,4% des EPCI**.

Les dotations et allocations versées aux collectivités en 2010

Compensation relais :

74 515 264 € versés aux communes et **65 764 898 €** au département

La compensation relais

Suite à la suppression de la taxe professionnelle, le Préfet de l'Ardèche a mis en place la compensation relais, dispositif transitoire en attendant la mise en œuvre des nouvelles taxes au 1er janvier 2011.

A ce titre, **74 515 264 €** ont été versés aux communes et **65 764 898 €** au département.

FCTVA *(dispositif plan de relance - 2ème vague)* :

32 collectivités concernées pour **21 467 251 €** d'investissements et **1 269 571 €** de versement anticipé par l'Etat

Le FCTVA

Dans le cadre de la seconde campagne du plan de relance de l'économie lancée en février 2010, **32 collectivités, groupements nouveaux ou assimilés** (soit 24 communes, 6 groupements et 2 centre communaux d'action sociale) se sont engagés par convention passée avec l'Etat (entre mars et mai 2010) à réaliser des investissements supplémentaires. En contrepartie, les signataires ont pu bénéficier, en juillet 2010, d'un versement anticipé d'une année de FCTVA, au titre de leurs investissements 2009.

Sur les 32 collectivités ou groupements précités, **28 ont respecté leur engagement** et verront ainsi le système de versement du FCTVA par anticipation d'une année pérennisé. Les quatre collectivités et groupements qui n'ont pas atteint leur objectif ne pourront continuer à bénéficier du dispositif du Plan de relance et reviendront au mécanisme initial de versement avec un décalage de 2 ans.

Les 32 collectivités ayant conventionné, ont réalisé un montant d'investissement de **21 467 251 €.** Le FCTVA versé en contrepartie à celles-ci par anticipation s'est élevé à **1 269 571 €.**

DGE-DDR :

111 opérations retenues

7 149 427 € de subventions accordées

6 798 455 € de crédits de paiement versés

La dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) pour les communes et groupements

Le département a bénéficié, en 2010, d'une **DGE de 5 412 366 €** et d'une **DDR de 1 737 061 €**. Au cumul de ces deux dotations, le montant est équivalent à celui de 2009.

Les enveloppes départementales ont permis de financer **91 projets au titre de la DGE** et **20 projets au titre de la DDR** soit 111 projets représentant un total de **7 149 427 € de subventions** ayant permis **25 822 015 € de travaux**.

Pour la DGE, les projets d'assainissement (1 471 801 €), d'adduction d'eau potable (1 357 808 €) mais également d'équipements scolaires (713 300 €) ont été retenus prioritairement. Ces trois catégories ont représenté 65,5% des subventions DGE accordées.

La DDR a permis de subventionner 8 projets liés au développement économique et 12 opérations présentées par des communes ayant pour objet le maintien et le développement des services publics en milieu rural.

Les subventions exceptionnelles du Ministère de l'Intérieur

51 projets ont été subventionnés pour un montant de subvention de **569 300 €** pour 8 658 672,79 € de dépenses.

Les aides accordées pour la réparation des dégâts d'intempéries :

Collectivités touchées par les intempéries :

en 2008,
136 collectivités

en 2009,
13 collectivités

en 2010,
53 collectivités

Depuis 3 ans, de nombreux épisodes climatiques successifs se sont déroulés et ont donné lieu à différentes aides de l'Etat au bénéfice des collectivités concernées.

Au titre des subventions d'équipement pour les réparations des dégâts causés par les calamités publiques, les 97 dossiers bénéficient d'une aide totale de 2 462 851 €. Sur ce montant, 1 479 125, 43 € (60,01%) ont été versés dont **923 480, 12 €** en 2010.

Les 52 dossiers liés aux évènements climatiques de 2008 et 2009 et éligibles au fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles bénéficient d'une subvention totale de 724 714,30 € ; 541 697, 94 € (74,75%) ont été versés dont **494 598, 89 €** en 2010.

Concernant les inondations survenues entre le **6 et le 8 septembre 2010**, **53 communes ou groupement ont été touchés** dans leurs biens non assurables, par cet épisode orageux et ont déposé un dossier de demande de subvention. Une mission du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable a été diligentée en vue d'une mise en œuvre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles.

L'intercommunalité et la CDCI

39 communautés de communes dont 3 inter-départementales

comprenant

330 communes

315 957 habitants
(99% de la population)

Le mouvement d'achèvement de la carte intercommunale et de rationalisation de l'intercommunalité, initié les années précédentes, s'est poursuivi avec des résultats supérieurs à la moyenne nationale : à fin 2010, **97 % des communes ardéchoises étaient regroupées en communauté de communes.**

Au 31 décembre 2010, il ne subsistait plus en Ardèche que **9 communes "isolées".** En effet, les communes de Beauchastel et de Loubaresse ont été rattachées dans l'année à des communautés de communes existantes.

Par ailleurs, les communautés de communes de Rhône Crussol et Pays de Crussol ont été fusionnées et 5 syndicats ont été dissous.

L'Ardèche comptait 36 communautés de communes (CDC) ayant leur siège dans le département et 3 CDC interdépartementales au 31 décembre 2010. A même date, **le nombre total de structures intercommunales s'élevait à 153.**

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales consacre un large volet à l'intercommunalité dont la mise en œuvre s'effectuera en 2011. Elle prescrit le renouvellement de la composition de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) et l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunal, axé pour l'essentiel sur la couverture totale de la carte intercommunale, la rationalisation et la simplification des structures intercommunales.

La direction départementale de la sécurité publique se compose de 4 circonscriptions de sécurité publique (Annonay, Aubenas, Guilherand-Granges et Privas), elle regroupe 188 policiers actifs et 25 personnels administratifs.

Le groupement de gendarmerie de l'Ardèche rassemble 512 gendarmes, répartis en 3 compagnies (Privas, Tournon-sur-Rhône et Largentière) et 15 communautés de brigade. Le groupement de gendarmerie comprend également le peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG) basé à Cruas, et l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) composé de 3 brigades motorisées (Aubenas, Rochemaure et Tournon-sur-Rhône).

2.1 LA MAITRISE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Les chiffres de la délinquance

Malgré la forte mobilisation des services de police et de gendarmerie, les résultats de l'année 2010 sont contrastés. Si les atteintes aux biens, qui représentent 72 % de la délinquance, enregistrent une baisse significative, les atteintes volontaires à l'intégrité physique et les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse.

L'Ardèche au **78ème** rang dans les violences aux personnes

- 4,17% d'atteintes aux biens

+ 1,31% de violences contre les personnes

+ 5,73% d'infractions économiques et financières

Le taux de violence contre les personnes s'est établi à 3,75 pour 1000 habitants (3,74 en 2009) plaçant l'Ardèche au **78e rang national.**

Les atteintes aux biens (AAB) (cambriolages, vols liés à l'automobile et aux deux-roues, destructions et dégradations, autres vols simples au préjudice des particuliers)

Les **atteintes aux biens** avec **6 620 faits constatés,** ont diminué de **4,17 %, ce qui représente - 288 faits,** par rapport à 2009**.**

Parmi l'ensemble des atteintes aux biens, on constate :

- une légère baisse des vols par effraction dans les résidences principales et secondaires (– 0,78 %, soit **–** 5 faits en 2010),
- une baisse importante des vols par effraction dans les locaux industriels, commerciaux et financiers (– 24,61 %, soit **–** 111 faits en 2010).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) (violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, violences sexuelles, menaces de violence)

Les atteintes à l'intégrité physique, indicateur qui comptabilise les violences contre les personnes (**1 159 faits constatés en 2010)** augmente de 1,31 % (soit 15 faits supplémentaires par rapport à l'année 2009).

Cette hausse concerne essentiellement les menaces de violence tant en zone police qu'en zone gendarmerie.

La répartition des AVIP est la suivante :

- 61,09 % de violences physiques non crapuleuses (coups et blessures volontaires...), soit **704** faits,
- 18,64 % de menaces de violences, soit **232** faits,
- 10,70 % de violences physiques crapuleuses (vols avec violence…), soit **126** faits,
- 8,28 % de violences sexuelles, soit **97** faits.

Les infractions économiques et financières (EIEF) (escroquerie sur Internet, émission de chèques volés, etc.)

Les infractions économiques et financières demeurent un point de préoccupation avec une évolution de **5,73 %** (1 292 faits en 2009, 1 366 faits en 2010, soit **+ 74 faits**) plaçant l'Ardèche au 68ème rang national avec un taux de 4,41 pour 1000 habitants.

Cette hausse est notamment liée à l'augmentation des ventes sur le réseau internet (e-commerce) où les escroqueries sont en pleine expansion. Les seniors (personnes âgées de plus de 65 ans) sont de plus en plus nombreux à utiliser cet outil et sont désormais une cible de choix pour les escrocs en tous genres.

L'évolution de l'activité des services

Le nombre d'infractions révélé par l'activité des services est en nette progression en 2010 : **1 046 (+173 faits, soit + 19,82 %** par rapport à 2009) ainsi que le nombre de faits élucidés : **4091** en 2010 **(+ 287 faits, soit +7,54%** par rapport à 2009).

Faits élucidés :
4091
soit
+ 287 faits
et
+7,54 %

Les taux d'élucidation sont en progression par rapport à 2009 :

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : + 3,51 %, soit + 72 faits élucidés,
- Les atteintes aux biens : + 1,18 %, soit + 161 faits élucidés,
- Les escroqueries et infractions économiques et financières : + 7,19 %, soit + 54 faits élucidés.

Les initiatives prises en 2010 :

Dans une logique de bassin de délinquance et face à une **délinquance exogène et itinérante**, des **opérations interdépartementales** (avec les départements de la Drôme, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Isère) ont été poursuivies en matière de lutte contre les cambriolages. Les contrôles routiers coordonnés police-gendarmerie ont, quant à eux, été multipliés sur l'ensemble du département.

- **La mise en place du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) le 29 juillet 2010**

Cette nouvelle instance, placée sous la présidence conjointe du Préfet et du Procureur de la République a pour objectif de définir et de mettre en œuvre les procédures et actions prioritaires pour améliorer la coordination de la lutte contre les fraudes portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal.

Le CODAF veille aux échanges d'informations entre organismes de protection sociale, d'une part, et entre ces organismes et les services de l'Etat concernés, d'autre part. Ce sont **88 fraudes** qui ont été détectées en 2010, pour un montant total de **964 797 €.**

Le CODAF :
88 fraudes détectées
pour un
montant de
964 797 €

- **L'Etat-Major Départemental de Sécurité (EMDS)**

En liaison avec le Procureur de la République et les services de l'Etat concernés, **7 réunions** ont été organisées et ont permis de définir des priorités et des objectifs concernant :

- la lutte contre **les vols et les cambriolages,**
- la lutte contre **le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine,**
- la lutte contre **les violences scolaires,**
- la lutte contre **les atteintes volontaires à l'intégrité physique.**

- **La déclinaison locale de nouveaux plans :**

- Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012,
- Le plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants,
- Le plan départemental d'action de sécurité des transports en commun de surface.

La prévention de la délinquance

197 845 € de Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Les services de l'Etat ont mobilisé les crédits alloués au titre du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),** pour l'année 2010, à hauteur de 197 845 € :

- **10 000 €** pour les projets portés par les collectivités territoriales,
- **17 845 €** pour les actions conduites par les associations
- **170 000 €** pour le cofinancement des installations de système de vidéo-protection sur les communes de **Tournon-sur-Rhône et Vals Les Bains.**

Ces crédits ont été répartis de la façon suivante :

- vidéo-protection : **170 000 €**,
- lutte contre les violences faites aux personnes : **21 500 €**,
- prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs : **5 395 €**,
- Campagne de communication pour la lutte contre la délinquance : **950 €**.

Le département de l'Ardèche compte :

- **5 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** installés par les communes d'Annonay, Aubenas, Tournon sur Rhône, Bourg Saint Andéol et Le Teil ;
- **1 Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD**) installé par les communes de La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Beauchastel, Charmes sur Rhône, St Georges Les Bains et Saint Laurent du Pape ;
- **1 contrat local de sécurité (CLS)** conclu par la commune de Privas.

La lutte contre la toxicomanie et les dépendances

La politique de lutte contre la toxicomanie et les dépendances a mobilisé **99 942 €** sur les fonds de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (**MILDT**).

Ces crédits ont soutenu des actions de prévention des pratiques addictives et de prise en charge des personnes confrontées à des phénomènes de dépendance.

Le **plan départemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies** pour la période 2009-2011 décline les orientations nationales et retient **13 opérations**.

Ce plan est volontairement recentré sur un nombre restreint d'actions et répond à une volonté de pragmatisme et d'efficience, afin d'être le plus proche possible des spécificités ardéchoises.

En 2010, **10 actions** ont été retenues et s'adressaient à des publics différents, notamment **:**

- les professionnels de la lutte contre le trafic de stupéfiants,
- les jeunes des établissements scolaires,
- le milieu festif,
- le public en situation précaire, marginalisé ou encore sous main de justice.

3 actions ont été financées en totalité et 7 financées en partie (50 à 75 % d'aide).

6 centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

(CSAPA)

En outre, afin d'améliorer l'aide apportée aux personnes présentant une dépendance aux produits licites ou illicites ou ayant une consommation abusive, **6 centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie » (CSAPA) et 2 centres d'accompagnement (CARRUD)** ont été financés pour un montant de **1,7 million d'euros**.

La prise en charge des mineurs délinquants

Les mineurs délinquants sont pris en charge par les professionnels des équipes pluridisciplinaires des services et établissements de la direction départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Ardèche (regroupée en Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche au 1er septembre 2010), sur mandat d'un magistrat, en particulier dans le cadre de mesures d'investigations pour aide à la décision (**54 entrées en 2010**), et de mesures de suivi en milieu ouvert (**202 entrées en 2010**).

2.2 LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

La sécurité routière

L'accidentologie

Les résultats de l'accidentologie se caractérisent par une baisse de **-13 %** des accidents corporels (167 contre 192 en 2009), de **-19 %** du nombre de tués (25 contre 31 en 2009) et de **-13%** du nombre de blessés (223 contre 256 en 2009).

Les usagers de la route les plus touchés sont les conducteurs de véhicules légers (52%, soit 13 personnes tuées) et les usagers de « deux-roues motorisés » (36%, soit 9 personnes tuées).

Le nombre de motards tués est en diminution de 5 personnes alors que le nombre de cyclomotoristes a considérablement augmenté. Ils représentent **16 % des victimes**, soit 4 personnes en 2010 (1 en 2009). Le nombre des usagers vulnérables (deux roues et piétons) a baissé : 11 personnes en 2010, soit 44 % des victimes (52 % des victimes en 2009, soit 16 personnes).

La tranche d'âge des 14-17 ans tués sur la route est en augmentation avec 4 victimes (1 cycliste, 3 cyclomotoristes) en 2010 (aucune victime en 2009).

Ce constat confirme la fragilité de ce public sur la route et révèle les efforts de sensibilisation restant à accomplir en matière d'éducation routière.

Les principales causes d'accidents mortels en 2010 :

- **dans 44 % des cas**, la vitesse est la ou l'une des causes de l'accident,
- **dans 35 % des cas** la conduite sous l'emprise d'alcool est la ou l'une des causes de l'accident.

Comparatif entre 2000 et 2010 :

nombre d'accidents :
- 259 soit **- 60,8%**

nombre de tués :
- 19 soit **- 43,1 %**

nombre de blessés :
- 352 soit **- 61,2%**

Les actions mises en place

L'Observatoire départemental de sécurité routière se réunit mensuellement afin d'analyser les caractéristiques de l'accidentologie, d'adapter les mesures de prévention et de contrôles et d'assurer les opérations de communication auprès des usagers.

Outre les opérations de contrôles routiers menées régulièrement par les forces de l'ordre, des opérations conjointes police/gendarmerie ont été organisées et multipliées tout au long de l'année.

De nombreuses actions de prévention (pour certaines cofinancées dans le cadre du plan départemental de sécurité routière) initiées et développées par les partenaires associatifs (Prévention Routière, ADESSA, Alcool assistance, FFMC, Ligue contre la violence routière, CPAM, MSA…) ont ponctué l'année, tant en direction des publics scolaires, des jeunes et de l'ensemble des usagers de la route.

En 2010, en Ardèche :

60 714 Contrôles d'alcoolémie dont 1 164 infractions

2 839 PV pour excès de vitesse

447 suspensions ou retraits de permis

Les programmes conduits par les collectivités territoriales (Conseil général de l'Ardèche et les communes) et les EPCI en matière de gestion et d'entretien du réseau routier et des aménagements dédiés à la lutte contre l'insécurité routière ont également contribué à ce constat encourageant.

Les services de l'Etat, quant à eux, se sont mobilisés pour des opérations de sensibilisation parmi lesquelles :

- les journées « pilotage d'un deux-roues motorisés » organisées pour tous les pilotes de deux-roues motorisés par les référents « 2 roues-motorisées » de la DDT et l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) - groupement de gendarmerie de l'Ardèche,
- les journées « trajectoire » organisées pour les motards, par la gendarmerie (EDSR),
- les journées « alternatives aux contraventions » organisées pour tous les usagers, par la gendarmerie (EDSR) et pour certaines avec la police nationale,
- les actions durant la semaine sécurité routière,
- Les actions de communication mensuelles dans les médias (presse écrite, notamment) et lors de différentes opérations de contrôles,
- les actions particulières avec le soutien de renforts extérieurs, lors des week-ends de grands déplacements (pont du mois de mai, période estivale et fête de la Toussaint).

L'éducation routière

En 2010, les inspecteurs de la DDT ont assuré **7913 examens du code de la route** et **7400 examens pratiques de permis de conduire**, répartis sur les **7 centres** implantés dans le département.

3.1 LA PREVENTION ET LA GESTION DES CRISES

L' action de planification

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture gère **34 plans de secours départementaux**, en parallèle des plans nationaux, zonaux ou pilotés par les départements limitrophes.

Parmi les actions de planification réalisées en 2010, plusieurs initiatives peuvent être soulignées :

- mises en révision des plans hydrocarbures, tunnels de Baza et du Roux, PPI du CNPE de Saint Alban situé à Saint-Maurice l'Exil, convention entre exploitants nucléaires et préfecture, plan SEVRE, plan blanc des centres hospitaliers.
- contribution aux plans zonaux relatifs d'une part aux épisodes de pollution atmosphérique et d'autre part à la gestion des intempéries (PIRAA—plan intempéries Rhône-Alpes-Auvergne),

2 plans particuliers d'intervention (PPI) sont coordonnés par la préfecture de l'Ardèche :

- le **PPI du barrage de Villefort,**
- le **PPI du CNPE de Cruas-Meysse**.

L'Ardèche est également concernée par **2 PPI nucléaires et 4 PPI grands barrages extra-départementaux.**

En 2010 encore, l'attention a été portée sur la préparation de la gestion des évènements au niveau communal au travers des **PCS (plans communaux de sauvegarde)**, déclinaison du dispositif ORSEC piloté par la préfecture au niveau départemental, avec différentes initiatives de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités concernées. 3 réunions d'arrondissement à destination des maires ont été notamment organisées.

6 plans communaux de sauvegarde (PCS) approuvés

au 31/12/2010

Au 31 décembre 2010, **6 PCS ont été approuvés** et transmis en préfecture et **45 communes avaient engagé la démarche** (au minimum par le vote d'une délibération).

En 2010, un investissement particulier à été fait pour la sûreté des aérodromes ainsi que la sécurité des ouvrages du réseau routier dont l'exploitation présente des risques particuliers pour la sécurité des personnes.

Ainsi, le tunnel du Roux reliant les communes de St Cirgues en Montagne et le Roux à été soumis à l'évaluation de la Commission Nationale d'Evaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers (CNESOR).

Un Plan d'Intervention et de Secours décrivant les moyens et consignes d'exploitation du tunnel à été établi et des travaux de sécurisation et de pérennisation ont été engagés et se poursuivront sur plusieurs années. La même procédure est engagée pour le tunnel de Baza à Aubenas.

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) :

Le département de l'Ardèche est confronté à des risques naturels importants principalement d'inondations et d'incendies de forêt.

La prévention passe en premier lieu par leur prise en compte dans des documents d'urbanisme et l'élaboration de plans de prévention des risques (PPR).

En 2010, **9 PPR inondation ont été approuvés** sur les communes d'Annonay, Saint-Peray, Viviers, Sarras, Charmes sur Rhône, Soyons, Saint-Georges-les-bains, Cruas et Saint Etienne de Fontbellon et un PPR mouvement de terrain sur la commune de Soyons et **14 PPR inondation ont été prescrits** sur le Rhône pour les communes d'Andance, Baix, Beauchastel, Bourg St Andéol, Champagne, Limony, Peyraud, Le Pouzin, Rompon, St Désirat, St Montan, Serrières, Le Teil et La Voulte-sur-Rhône.

112 PPR « inondation »

4 PPR « mouvement de terrain »

29 PSS

Au 31 décembre 2010, la situation des PPR approuvés est la suivante :

- sur le Rhône : **7 PPR et 29 Plans des Surfaces Submersibles (PSS) valant PPR**,
- sur les autres cours d'eau : **105 PPRi « inondation »,**
- mouvements de terrains : **4 PPR « mouvements de terrain »**.

Plusieurs PPR prescrits sont en cours d'élaboration:

- mouvements de terrain : **3 prescriptions et 1 révision**,
- inondation : **17 transformations** de PSS en PPR sur le Rhône, **1 élaboration** de PPR « crues torrentielles » à Villeneuve de Berg et lancement de l'étude conduisant à la **révision des PPRi de l'Ardèche** pour les communes situées dans un secteur de confluence avec une ou plusieurs rivières et pour celles situées dans des secteurs d'expansion des crues.

La protection contre les nuisances sonores

Depuis 2009, la mobilisation de crédits spécifiques de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) pour la réduction des nuisances sonores et la protection des populations, a permis en Ardèche de lancer plusieurs opérations de rattrapage des « points noirs du bruit ».

Il s'agit pour l'Etat de protéger les habitations situées à proximité immédiate de la **route nationale 102**, seule infrastructure ardéchoise gérée par les services de l'Etat, et de subventionner des travaux d'isolement acoustique (pour l'essentiel, changement de menuiseries : portes et fenêtres).

En 2010, une enveloppe de 600 000 € a ainsi été consacrée aux études et aux subventions afin de lutter contre les nuisances sonores.

Les exercices de sécurité civile

En 2010, 4 types d'exercices :

Réseaux et routier (tunnels de Baza et du Roux)

Nucléaire (AREVA Pierrelatte)

Technologique (barrage de Vouglans)

Sanitaire (fièvre aphteuse)

La pratique des exercices de sécurité civile s'est développée depuis plusieurs années afin de consolider **la coordination des différents services** impliqués dans les situations de crise, d'acquérir **une expérience accrue** dans ce domaine et de développer **une culture commune**, mais aussi de renforcer l'efficacité des dispositifs de gestion de crise.

Les thèmes et périodicités des exercices sont fonction à la fois des exigences réglementaires et des considérations locales. Le niveau de jeu peut être (inter) départemental, zonal ou national.

8 exercices intéressant l'Ardèche ont été réalisés en 2010 et ont porté sur les thématiques **réseaux et routiers (**tunnels de Baza et du Roux (exercice avec feu réel), 2X2 voies de la RD 820, plans zonaux de circulation en situation d'intempéries, plan Neige Vallée du Rhône), **nucléaire** (AREVA Pierrelatte), **technologiques** (barrage de Vouglans) et **sanitaires** (fièvre aphteuse et plan canicule).

Ces exercices ont confirmé la réactivité et la coordination des services opérationnels et permis, en se basant sur la pratique systématisée de retours d'expériences détaillés et la mise à jour des outils de planification de crise.

La gestion des crises

L'opération spéléo-secours à Labastide de Virac

Une opération de spéléo-secours s'est déroulée sur la commune de Labastide de Virac (site de la Dragonnière de Gaud), du 3 au 11 octobre 2010. Cet évènement a été exceptionnel par sa durée et par les moyens engagés.

Lors de cet événement, un décès (le plongeur explorant la cavité et bloqué par un éboulement) et un accident de plongée ont été déplorés. De plus, il a été nécessaire de gérer des lâchers de barrages sur la rivière Ardèche (en convention avec EDF) et la remise en état du site du Puits de Ronze.

Cet évènement a mobilisé 6 personnels internationaux réquisitionnés, 43 extra-départementaux, 54 départementaux, des renforts de pompiers extra-départementaux, l'établissement de soutien opérationnel et logistique (ESOL) et l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC).

Les moyens réquisitionnés pour l'opération de secours (personnels, matériels et services) sont pris en charge par le niveau départemental (SDIS) et national (direction de la sécurité civile, mécanisme européen de protection civile et accord international avec la Suisse).

La gestion des hydrocarbures

Du 12 octobre au 4 novembre, **le plan national hydrocarbures a été activé pour gérer les tensions sur l'approvisionnement en carburants.**

Au plan départemental, un suivi quotidien de la situation des stations-services du département a été réalisé et les mesures nécessaires ont été prises pour faciliter l'approvisionnement en carburants (dérogations pour la circulation des transports d'hydrocarbures) et réduire les impacts sur l'activité économique.

L'épisode pluvieux des 6 et 8 septembre

Il s'agit de **la 1ère mise en vigilance météo « rouge » en Ardèche** (et la 7ème en France depuis 2001), liée à un épisode cévenol dans le Sud du département, qui connaissait à cette période une activité saisonnière encore importante, engendrant de nombreuses interventions de secours (dont quelques secours urgents à personnes), des difficultés sur le réseau routier et des coupures d'électricité et de téléphone .

Parallèlement, les bassins de rivières correspondants ont été placés en vigilance orange.

Le plan d'évacuation concomitante des campings a été déclenché : **40 campings et plus de 1100 personnes ont été concernés**, pour lesquels des lieux d'ébergement ont été ouverts.

46 communes ont demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Après constitution des dossiers et examen en commission nationale, **45 communes ont été reconnues** par arrêtés interministériels des 2 décembre 2010, 30 mars et 5 avril 2011.

Alerte neige

Les épisodes neigeux de mars, novembre et décembre 2010 ont nécessité l'activation du Centre opérationnel départemental (COD) dans une dimension parfois zonale et interzonale.

Les différents épisodes de pollution

La qualité de l'air représente un enjeu majeur de santé publique.

L'Ardèche est concerné par des dépassements de valeurs réglementaires en Ozone, en zone rurale comme en zone urbaine, et à l'instar de l'ensemble du territoire de Rhône-Alpes, en oxydes d'azote. Concernant ce dernier polluant, les valeurs limites sont dépassées uniquement le long des grands axes de trafic, **en particulier l'A7**.

En 2010, le dispositif préfectoral a été activé pendant 24 jours dont **16 jours en été.** Sensiblement, deux tiers des jours d'activation coïncident avec des dépassements de seuils, le tiers restant est lié à des règles d'agrégation territoriale ou à des dispositions de maintien par précaution.

Ce dispositif de gestion des épisodes de pollution atmosphérique a fait l'objet d'une refonte fin 2010.

Une des innovations majeures du dispositif proposé est le **redécoupage territorial** associé à la modification du critère de déclenchement. Le nouvel arrêté définit des zones plus grandes et plus cohérentes avec les limites des départements afin d'assurer une lisibilité et une application plus forte.

Afin d'améliorer la réactivité du dispositif, la temporalité d'activation du dispositif a été modifiée. Le point de constat de l'état de la pollution est réalisé plus tôt dans la journée (désormais à **12H**) pour permettre l'activation des mesures le jour même.

La prévention des autres risques

Le déminage

L'année 2010 a donné lieu à **36 interventions** de déminage soit 8 de moins qu'en 2009.

Cette diminution du nombre de récupérations ou destructions de munitions est essentiellement dûe à des demandes concernant de plus grosses quantités (stockages en gendarmerie ou police de munitions afférentes à des affaires judiciaires, plus nombreuses en 2010).

L'incinération des végétaux

Dans le cadre de la prévention des risques d'incendie de forêts dans le département de l'Ardèche, un arrêté préfectoral de 2004 porte réglementation de l'emploi du feu et des débroussaillements.

Les déclarations font l'objet d'un suivi du nombre de demandes d'incérations de végétaux et sont en augmentation par rapport à 2009 (14 058) :

ARDECHE	Nombre	%
Arrondissement de Privas	5 672	34%
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône	4 489	27%
Arrondissement de Largentière	6 487	39%
TOTAL	**16 648**	**100 %**

Les installations classées

20 procédures en 2010 dont :

3 autorisations

2 enquêtes publiques

15 arrêtés complémentaires

La mission d'inspection des installations classées vise à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés à ces installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

Les activités concernées sont classées dans une nomenclature remise à jour périodiquement qui les range dans le régime de la déclaration ou de l'autorisation selon l'importance des nuisances et risques qu'elles peuvent engendrer.

Dans le domaine industriel :

186 établissements soumis à autorisation

620 soumis à déclaration

Dans le domaine industriel :

Parmi les **186** établissements exploitant une installation relevant du régime de l'autorisation :

- 3 dépendent de la directive Seveso seuil bas,
- 30 sont des carrières,
- 22 sont des élevages,
- 19 établissements relèvent de la directive IPPC (installations industrielles les plus polluantes et 4 gros élevages).

L'examen des 19 bilans de fonctionnement des établissements « IPCC » témoigne d'un niveau globalement satisfaisant des entreprises :

- 105 visites d'inspections ont été réalisées, dont 60% dans les établissements soumis à autorisation,
- 17 arrêtés de mise en demeure ont été proposés,
- 2 arrêtés de consignation de somme proposées.

10 arrêtés complémentaires ont été pris afin de renforcer les prescriptions et les contrôles.

Enfin, **3** arrêtés d'autorisation ont été établis suite à des extensions d'activités nécessitant une procédure incluant une enquête publique.

Dans le domaine agroalimentaire :

43 établissements soumis à autorisation

207 soumis à déclaration

Dans le domaine des industries agro-alimentaire et d'élevage :

En Ardèche, **43** établissements sont soumis au régime de l'autorisation (2 nouveaux en 2010) dont 4 élevages IPPC, qui ont donné lieu à :

- 2 arrêtés préfectoraux d'autorisation,
- 3 arrêtés portant prescription complémentaires,
- 19 visites d'inspections,
- 4 réunions publiques ayant impliqué l'inspecteur,
- 1 procès-verbal de délit dressé au directeur d'une industrie agro-alimentaire pour fonctionnement sans autorisation,
- La prescription d'un Plan d'opération interne (POI) dans une industrie agro-alimentaire,
- 2 plaintes pour bruit excessif reçues et traitées,

207 établissements sont soumis à déclaration, dont 17 nouveaux en 2010, qui ont donné lieu à 17 visites d'inspection.

Les commissions locales d'information et de surveillance :

En sus de la CLIS liée à la centrale de Cruas-Meysse. Il existe 4 autres CLIS en Ardèche concernant les entreprises CECA, Lafarge, Calcia, ORION Chimie (ex PCF) et EURECAT regroupées dans la même commission.

Les services de la préfecture participent également aux deux autres CLIS qui concernent la centrale du Tricastin et la centrale de St Alban-St Maurice l'Exil.

La prévention des risques liés aux intempéries, aux maladies et aux animaux

Le dispositif hivernal d'hébergement des personnes sans abri

Le taux moyen d'occupation des centres d'hébergement durant la période de **niveau 2** a atteint **98,22%**

Le Plan Grand froid est déclenché de façon automatique, en situation de veille du 1er novembre au 30 mars.

Dans cette première configuration (niveau 1), il permet d'ouvrir **54 lits dans 10 points d'accueil.**

Le service lutte contre les exclusions de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) pilote et assure le suivi du fonctionnement du dispositif d'hébergement d'urgence avec les gestionnaires du 115 et l'ensemble des structures. Sur avis du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, le Préfet décide de mettre en œuvre l'un des niveaux de mobilisation prévus.

Le niveau 2 est déclenché en cas de forte chute de température. Il permet d'ouvrir 8 lits de plus et de porter la capacité d'accueil à **62 lits**. Ce niveau permet en outre la mise en alerte de tous les relais associatifs et publics.

Ce niveau a été déclenché **2 fois** en 2010 pendant **40 jours**.

En outre, une maraude de la Croix Rouge a été mise en place sur le bassin de Tournon-sur-Rhône.

En complémentarité de ce dispositif d'hébergement d'urgence, un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO Insertion 07) a été crée officiellement le 15 septembre 2010. Ce service permet d'améliorer les conditions de vie des personnes sans abri ou risquant de l'être, en orientant les demandes vers de l'hébergement où du logement adapté (pension de famille, résidence sociale, logement temporaire, CHRS, stabilisation). Les places proposées s'adressent aux personnes qui souhaitent sortir de l'errance et qui ont besoin d'un accompagnement par des professionnels. Du 15 septembre au 31 décembre 2010, le SIAO a traité **126 demandes d'orientation**.

L'activité d'hébergement d'urgence 2010 a été de **22 842** nuitées soit une augmentation de **30 %** comparé à 2009, dont **85 %** d'hommes et **14 %** de femmes.

De plus, le service lutte contre les exclusions de la DDCSPP a géré, en 2010, le dispositif départemental d'accueil d'hébergement des demandeurs d'asile ainsi que **2 centres d'accueil** pour les demandeurs d'asile pour une capacité totale de **65 places.**

PROTEGER LES POPULATIONS

89% des bovins
93% des ovins
13% des caprins
ont été vaccinés

28 refus sanctionnés

aucun cas confirmé de FCO

La campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO)

La campagne de vaccination FCO 2009-2010 prévoyait la réalisation de la vaccination sur **2 878 exploitations** du département, comprenant **51 939 bovins, 75 782 ovins et 31 335 caprins (**vaccination non obligatoire pour les caprins).

Dans le cadre de cette campagne partiellement financée par l'État (achat de vaccins par le ministère), la DDCSPP a pris en charge 22 000 € d'honoraires vétérinaires pour la surveillance des cheptels.

A la fin de la campagne, 46 243 bovins, 70 599 ovins et 4 131 caprins ont été vaccinés soit **2 467** interventions réalisées, ce qui représente un taux de vaccination de **91%** de cheptels (48 refus de vaccination dont 28 ont donné lieu à un rapport au Parquet).

655 visites sanitaires

2878 exploitations
dont
20 classées à risque

La lutte contre les épizooties

L'Ardèche n'a connu aucune crise sanitaire animale en 2010.

La DDCSPP a tenu à jour les plans de lutte contre les épizooties (maladies animales très contagieuses aux conséquences sanitaires ou économiques graves) et organise régulièrement des exercices. En 2010 un exercice de lutte contre la fièvre aphteuse, conjoint avec le département de la Drôme, a été testé.

La situation du cheptel ardéchois est globalement bonne.

Les vétérinaires sanitaires mandatés par les services de l'État ont effectué **655 visites sanitaires en élevage.** Ces visites ont lieu tous les deux ans et sur les 20 exploitations classées à risque, elles déclenchent un contrôle de deuxième niveau par les services concernés.

En 2010 :

1 cas de leucose bovine

1 cas de tremblante atypique

1 foyer de salmonelloses (poules pondeuses)

Au cours de l'année 2010, un cas de leucose bovine, un cas de tremblante atypique et un cas de salmonelles en élevage de poules pondeuses ont été identifiés.

Sur les **1 471 analyses** de suivi de sentinelles de fièvre catarrhale ovine (FCO), **17 résultats ont été constatés positifs** à des taux témoignant d'une circulation virale . Le réseau de surveillance contre cette maladie est maintenu car il permet d'alerter les professionnels à la moindre augmentation des tests positifs. **Le coût pour l'État des surveillances FCO a été de 43 000 €** en 2010.

La surveillance de la brucellose bovine est maintenue grâce aux 302 déclarations d'avortements chez les ruminants pour un coût de 25 000€ en frais de vétérinaire et de laboratoire.

Les **275 contrôles** réalisés en élevages d'animaux de rente (identification, protection animale, pharmacie vétérinaire) ont donné lieu à **2PV, 68 avertissements administratifs et 12 limitations de mouvements.**

Les chiens dangereux

Le dispositif de formation

Le dispositif de formation et d'évaluation comportementale des maîtres et des chiens dits dangereux a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre ces chiens en introduisant l'obligation pour tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première ou de deuxième catégorie d'obtenir un permis de détention pour leur animal.

229 personnes ont suivi en 2010, la formation pour l'obtention de l'attestation d'aptitude nécessaire à la délivrance du permis de détention.

A la fin de l'année 2010, **13 formateurs** assuraient des stages de formation

Le suivi des chiens mordeurs

Afin de prévenir tout risque de transmission de rage, le suivi des chats et chiens mordeurs est assuré par 3 visites vétérinaires à 8 jours d'intervalle.

En Ardèche, en 2010, **3 chats mordeurs et 88 chiens mordeurs** ont été placés sous surveillance vétérinaire.

Un rappel réglementaire est effectué lorsque l'animal n'est pas identifié par tatouage ou puce électronique. Lorsque l'animal meurt après la morsure ou qu'il doit être euthanasié après autorisation de la DDCSPP, la recherche du virus rabique est automatique (9 cas en 2010).

Le contrôle des établissements recevant du public (ERP)

Les visites périodiques peuvent être avant ouverture, après travaux, inopinées et de contrôle

Les visites de 5ème catégorie ne sont pas obligatoires sauf pour les ERP comportant des locaux de sommeil

La sécurité du public se conçoit aussi à l'intérieur des bâtiments, qualifiés d'Etablissements Recevant du Public (dits ERP) lorsque leur usage les destine à un accueil récurrent.

Ainsi, des locaux construits ou financés sous l'empire de Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) peuvent être éligibles aux contrôles ERP menés par la **Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA).**

Pour la deuxième année consécutive, la prise en compte des défauts ou des manques est satisfaisante mais révèle, toutefois, un nombre d'avis défavorables conséquent nécessitant la réalisation de travaux.

Au total, l'Ardèche compte 1 248 ERP.

En 2010, les services concernés (dont 9 sapeurs pompiers préventionnistes) ont réalisé **474 visites d'établissements et ont étudié 795 dossiers de sécurité sur les ERP.**

En outre, **623 permis de construire** ont été étudiés pour des constructions ou des aménagements dans des bâtiments autre que des ERP (habitations, campings, industries,…).

Visites effectuées en 2010	Arrondissement de Privas		Arrondissement de Tournon/Rhône		Arrondissement de Largentière		Total département	
	Nombre ERP	Nombre de visites	Nombre ERP	Nombre de visites	Nombre ERP	Nombre de visites	Nombre ERP	Nombre de visites
1ère catégorie	2	2	6	3	5	4	**13**	**9**
2ème catégorie	33	19	54	32	30	26	**117**	**77**
3ème catégorie	76	26	137	62	87	33	**300**	**120**
4ème catégorie	119	37	209	88	224	71	**552**	**196**
5ème catégorie	40	22	95	15	131	35	**266**	**72**
TOTAL	**270**	**105**	**501**	**200**	**477**	**127**	**1248**	**474**

Les activités opérationnelles du SDIS

L'activité 2010 est en hausse de **0,32%** par rapport à 2009.

Les interventions les plus significatives ont fait appel à de nombreux moyens matériels et humains :

- le 25 juillet : embrasement de 89 véhicules pendant la manifestation appelée « montée impossible » à Valvignères,
- le 30 août : de nombreux départs de feux liés à un fort vent du nord (Mistral),
- le 7 septembre : mobilisation de nombreux sapeurs-pompiers pour les inondations qui ont occasionné des dégâts importants,
- du 3 au 11 octobre : activation du plan spéléo secours sur la commune de Labastide de Virac, grotte de la Dragonnière,
- le 7 décembre : destruction par le feu d'une partie de la toiture de la scierie de l'abbaye de Notre Dame des Neiges située à St Laurent les Bains.

- 44, 20 % de surfaces brûlées

- 45% d'intervention liées aux feux de végétation

En dépit de similitudes climatiques avec l'année 2009 et malgré des périodes météorologiques défavorables, le bilan dans le domaine des incendies de végétation est globalement positif :

- **44,20 % de surface brûlées en moins** par rapport à l'année 2009 (145 ha brûlés contre 259 ha en 2009) ;
- **45 % d'interventions liées aux feux de végétaux en moins** (284 interventions en 2010 et 406 en 2009).

Au total, entre le 1er juillet et le 15 septembre, le SDIS a réalisé **284 interventions** liées aux feux de végétaux, 58 concernent les forêts, 54 les feux péri urbains et 172 autres interventions (broussailles, reconnaissances…).

ACTIVITES OPERATIONNELLES	Nombre	%
Incendies	2 058	8,73 %
Dont feux de végétation	*562*	
Dont feux urbains, de véhicules et autres	*1 496*	
Secours à personnes	17 472	74,13 %
Secours routiers	1 237	5,25%
Opérations diverses	2 801	11,89%
TOTAL	**23 568**	**100 %**

3.2 LA GARANTIE DE LA SECURITE SANITAIRE ET ALIMENTAIRE

Offrir une eau de qualité pour l'ensemble du territoire

Afin de garantir un haut niveau de sécurité des eaux fournies aux consommateurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) organise, le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Jusqu'à la création de l'ARS, le 1er avril 2010, cette mission était exercée par la DDASS. La Délégation territoriale départementale de l'ARS assure désormais la continuité de cette action. Ce contrôle permet en particulier :

- de vérifier la potabilité de l'eau au robinet du consommateur,
- d'évaluer les risques sanitaires lié à la consommation de cette eau, en particulier lors des situations de non conformité,
- de s'assurer du fonctionnement et de l'exploitation des installations de production et de distribution des eaux.

Eau de consommation humaine

1 839 ouvrages de production et distribution

4 575 prélèvements

88% conformes

C'est ainsi qu'en 2010, ont été réalisés **4 575 prélèvements** sur les **1 839 ouvrages de production et distribution** d'eau que compte le département.

Sur ces 4 575 prélèvements, **88 % ont été identifiés comme conformes** aux limites de qualité microbiologiques (contre 84 % en 2009). Pour faire cesser les non conformités, après tout dépassement de normes constatées, l'Agence Régionale de Santé alerte la collectivité et programme un nouveau contrôle. Certains résultats d'analyses conduisent à limiter les usages de l'eau. Ainsi en 2010, l'Agence a demandé **158 interdictions de consommation** (contre 295 en 2009).

La qualité microbiologique de l'eau n'est pas toujours satisfaisante, de nombreuses petites communes rencontrant des difficultés récurrentes à assurer la gestion de leur service public d'eau potable. Afin de les aider, l'Agence Régionale de Santé à mis en place un accompagnement technique des collectivités les plus problématiques. **En 2010, 4 collectivités ont bénéficié de ce soutien.** Ainsi depuis 2009 sur un total de 17 collectivités visitées, la qualité microbiologique des eaux c'est améliorée pour 13 d'entre elles.

Enfin, pour garantir une bonne qualité des eaux, la protection des captages est une mesure indispensable. L'objectif est de préserver la qualité de l'eau en définissant des mesures de protection qui permettront d'éviter la pollution de la ressource.

En Ardèche, le taux de protection des captages est de **47,6%.**

La protection des captage constitue donc une priorité majeure. L'ARS concentre ses efforts sur ces dossiers. En 2010, **21 nouveaux arrêtés préfectoraux de protection des captages** ont été pris.

La garantie de la sécurité alimentaire

1 007 établissements contrôlés

45 ont fait l'objet de mesures de police administrative

7 ont fait l'objet de PV

Produits et services agroalimentaires

Le service alimentation de la DDCSPP a réalisé le contrôle de **1 007 établissements** qui ont donné lieu à **200 notifications d'information réglementaire**, **223 rappels de réglementation, 44 mesures de police administrative et 20 PV**.

Les contrôles ont porté sur :

- **299 établissements de production**, importation ou introduction, de tous types de produits,
- **135 établissements de restauration commerciale**,
- **373 établissements de distribution** (grandes et moyenne surfaces, épiceries, bouchers, charcutiers, boulangers, pâtissiers, glaciers, poissonniers, commerçants ambulants,…),
- **165 établissement de restauration collective et 35 cuisines centrales**.

En matière de sécurité des aliments, des manquements récurrents ont été relevés par le service alimentation de la DDCSPP sur les règles d'hygiène : **15 boulangeries, 10 bouchers charcutiers, 13 restaurants, 2 cantines scolaires et 5 hypermarchés** ont fait l'objet de mesures de police administrative ordonnant des opérations de nettoyage et/ou de travaux, **7 établissements** ont fait l'objet de **procès-verbaux** soit 52 établissements présentant des manquements graves en matière d'hygiène.

Dans le secteur d'activité des produits diététiques et des compléments alimentaires, 7 entreprises, responsables de la mise sur le marché, ont été contrôlées. Cinq d'entre elles ont fait l'objet d'un rappel de réglementation pour des défauts d'étiquetage (absence de mentions obligatoires), dont un couplé avec des problèmes de composition. Un procès-verbal a été relevé pour l'emploi d'allégations thérapeutiques dans les descriptions des produits faites sur le site Internet de la société.

Certifications à l'export : le service alimentation a signé **173 attestations pour l'exportation** de divers produits d'origine non animale (marrons glacés, vins, compléments alimentaires, produits de biscuiterie, de confiserie, fruits surgelés,..) et **374 certificats sanitaires** à l'exportation de produits animaux (charcuterie-salaisons, volailles, miel, peaux de tannerie).

Gestion des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et des alertes :

- **6 suspicions de TIAC** en restauration collective ou chez des particuliers ont été déclarées en 2010 et ont donné lieu à des enquêtes alimentaires menées par la DDCSPP. Le fait marquant en 2010, a été l'alerte à *Salmonella newport* dont la gestion a duré du 07 juin au 04 octobre. L'enquête a entraîné l'euthanasie de l'animal en cause et nécessité 55 prélèvements de contrôle officiel. Le plan appliqué à l'atelier en cause a nécessité 170 auto-contrôles microbiologiques et la destruction de 50 000 fromages.

- **6 alertes** ont été traitées avec réalisation de 55 analyses et des mesures de rappel ou de retraits selon les cas.

Les exportations et importations d'animaux vivants

Les importations, internes à la CEE, ont concerné 40 lots d'animaux dont plus de la moitié d'équidés domestiques en provenance d'Espagne.

Les exportations ont concerné essentiellement 4 lots de volailles à destination de l'Italie et de l'Allemagne.

La garantie de la sécurité des produits et services industriels

Le service consommation de la DDCSPP de l'Ardèche a participé à **8 enquêtes nationales** en matière de sécurité des produits non alimentaires et des services portant sur différents secteurs (aires de jeux, biocides, cosmétiques contenant de l'eau thermale, équipements de protection individuelle pour les sports nautiques et pour l'airsoft, cheminées fonctionnant à l'éthanol, jouets notamment nautiques gonflables).

13 des **23 prélèvements** effectués se sont révélés **non-conformes.**

En outre, un dossier contentieux a été établi pour pratiques commerciales trompeuses et infractions au code de la santé pour la mise sur le marché d'un produit de nettoyage présenté comme écologique alors qu'il était corrosif et dépourvu de l'étiquetage de sécurité obligatoire.

La garantie du libre jeu concurrentiel et de la protection économique du consommateur

Le libre jeu concurrentiel

Le service consommation de la DDCSPP a participé à **9 enquêtes nationales ou régionales** en matière de régulation concurrentielle des marchés.

En 2010, son action s'est concentrée sur le contrôle des règles de facturation et des délais de paiement, essentiellement dans les secteurs de la restauration et du travail temporaire. Des rappels de réglementation ont été adressés à quatre professionnels du département pour quelques manquements aux règles formelles de facturation.

La DDCSPP de l'Ardèche a également participé à une enquête nationale sur les prix minima imposés et la rupture brutale des relations commerciales mettant aux prises diverses entreprises intervenant dans le secteur de la revente d'accessoires pour motos.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires, l'activité de la DDCSPP en matière de régulation concurrentielle des marchés a été en grande partie transférée à la DIRECCTE Rhône-Alpes à partir du second semestre 2010, la DDCSPP ne conservant désormais qu'une mission de veille concurrentielle, notamment dans le domaine de la commande publique.

447 contrôles
dont
110 positifs
pour un montant de droits fraudés ou compromis de
247 756 €

La contrefaçon :

Dans le cadre de la lutte contre la contrefaçon de marque, les constatations réalisées sur les marchés estivaux (contrôles diurnes et nocturnes) ont notamment concerné les produits suivants : contrefaçons d'articles de maroquinerie et des paquets de cigarettes indiennes.

La protection et l'information du consommateur :

Pour pouvoir jouer pleinement son rôle d'arbitre dans l'acte d'achat, le consommateur doit détenir une information loyale et précise des produits et services sur le marché. Le service consommation de la DDCSPP a ainsi participé à **16 enquêtes nationales ou régionales** en matière de protection économique du consommateur (contrats de locations de mobile-home, contrats de construction, affichage des prix chez les ostéopathes, en parfumerie, chez les déménageurs,…).

Enfin, des mesures de police administrative ont été relevées à l'encontre de **18 professionnels, 195 plaintes** ont été enregistrées dont 111 portaient sur des faits relevant des tribunaux civils et **84** ont fait l'objet d'une enquête.

Un dossier contentieux regroupant un grand nombre de plaintes de consommateurs a été relevé à l'encontre d'un cuisiniste pour des pratiques commerciales agressives et trompeuses, à l'occasion de ventes sur des foires et salons à travers la France.

4.1 LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Analyse de la situation de l'emploi

Le taux de chômage a atteint **9,6%** au dernier trimestre 2010

Sous l'effet d'une lente reprise économique, la progression du chômage, quasi continue en Ardèche depuis 2008, semble avoir été stoppée en 2010.

Le taux de chômage départemental en moyenne trimestrielle a en effet été ramené à 9,6% au 4ème trimestre 2010, après avoir atteint un pic à 10,1% un an plus tôt. L'amélioration est donc notable même si le taux de chômage départemental reste supérieur à la moyenne régionale de 8,4% et nationale de 9,3%.

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE EN ARDECHE
(en moyenne trimestrielle - données CVS)

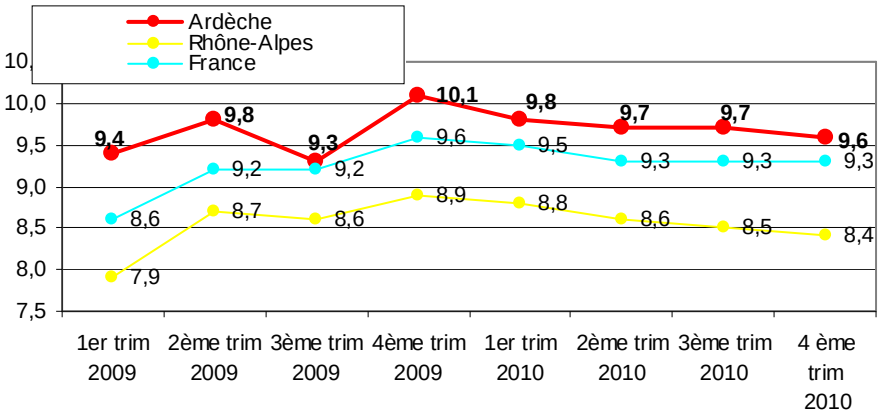

De même, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire ceux n'exerçant aucune activité, qui s'élève à 13 115 personnes fin décembre 2010, ne progresse plus sur un an que de +1,4% alors que la hausse nationale est de +2,9%.

Le recours au chômage partiel en Ardèche a également reculé en 2010 à 1, 06 millions d'heures autorisées dont seulement 12% d'heures consommées (contre un tiers en 2009) et 5 043 salariés concernés (contre 14 000 en 2009).

Les dispositifs de retour à l'emploi

2 663 embauches aidées :

2 032 CAE
631 CIE

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) a facilité l'embauche de nombreux salariés parmi les publics prioritaires.

Les objectifs fixés ont en effet été atteints dès le mois de novembre 2010, voire dépassés grâce à une dotation complémentaire malgré un cadrage budgétaire contraint.

Dans le secteur non marchand, 2 032 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ont été réalisés alors que l'objectif annuel était de 1 928. Dans le secteur marchand, 631 Contrats Initiative Emploi (CIE) ont été réalisés alors que l'objectif annuel était de 593.

L'insertion des jeunes a constitué une autre priorité. Le Service Public de l'Emploi dont Pôle emploi et les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) ont ainsi valorisé et assuré la promotion de la formation par alternance, permettant aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle. Cette mobilisation a permis d'augmenter le nombre de contrats de professionnalisation signés (**377 soit 47 de plus qu'en 2009**), l'apprentissage s'étant maintenu à un bon niveau avec **1 028 contrats signés**. De plus, l'incitation financière à prendre un apprenti supplémentaire a été versée à **444 entreprises**.

Le **Contrat de Transition Professionnelle,** dispositif d'accompagnement renforcé au bénéfice des salariés licenciés pour motif économique a bénéficié à **268 personnes sur l'arrondissement de Tournon/Rhône,** très impacté par les suppressions d'emplois industriels. **55% des adhérents ont repris une activité** via un retour à l'emploi durable ou via une formation en vue d'une reconversion.

Dans les autres arrondissements, la **CRP (Convention de Reclassement Personnalisée),** initiée par les partenaires sociaux, a permis un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi licenciés pour motif économique en leur assurant une indemnisation qui a rejoint celle du CTP. Le taux d'adhésion à la convention est de **66,6%**.

En outre 5 cellules de reclassement, financés partiellement ou en totalité par l'unité territoriale de la DIRECCTE, ont fonctionné en 2010, pour accompagner à l'emploi **277 demandeurs d'emploi** dont un grand nombre en CRP

Le dispositif **APRE** (Aide Personnalisée pour le Retour à l'Emploi), constitué d'une enveloppe financière fléchée en faveur des bénéficiaires du RSA (Revenu Social d'Activité), mise à la disposition des Préfets pour favoriser la reprise d'une activité durable, a permis à **454 bénéficiaires du RSA de reprendre un emploi**, une formation ou d'aider à la création d'une entreprise.

L'appui à la création d'activités :

L'accompagnement des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise a permis d'accompagner avec **le dispositif NACRE, 67 porteurs de projet.**

Un plan d'actions départemental de développement des services aux personnes est mis en œuvre et fait l'objet d'un pilotage spécifique avec les partenaires concernés (UT DIRECCTE et Conseil Général). A partir d'un diagnostic des évolutions prévisibles à moyen terme des besoins en recrutement, **huit territoires** ont été repérés en vue de mener des rencontres avec des employeurs dont l'objet est de répondre précisément à leur besoin de main d'œuvre.

Le handicap

6 primes d'apprentissage et 8 primes de reclassement ont été versées à des travailleurs handicapés en 2010 (7 primes d'apprentissage et 3 primes de reclassement en 2009).

52 dossiers d'aide à la lourdeur du handicap ont été traités, en 2010, au bénéfice des entreprises dont 14 renouvellements (52 dossiers dont 16 renouvellements en 2009).

50 aides aux postes ont été reversées aux trois entreprises adaptées du département pour le recrutement et l'emploi de travailleurs handicapés (54 en 2009).

456 DOETH (Déclaration Obligatoire sur l'Emploi des Travailleurs Handicapés) ont été traitées en 2010 (483 déclarations en 2009).

Le dispositif d'accompagnement renforcé des travailleurs handicapés très éloignés de l'emploi est mis en oeuvre par Cap Emploi sur les préconisations de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) avec les outils et aides financières de l'AGEFIPH.

La maison de l'emploi et de la formation

La maison de l'emploi et de la formation (MDEF) couvre la zone territoriale Emploi-Formation (ZTEF) de l'Ardèche méridionale.

Ce territoire couvre **176 communes et 136 000 habitants**. On peut y trouver, sur la base du découpage réalisé par le Pays de l'Ardèche Méridionale, 4 territoires de vie : l'Ardèche rhodanienne méridionale, le grand bassin d'Aubenas, la montagne ardéchoise et le sud-Ardèche.

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

Un plan d'actions 2010-2014 a été mis en œuvre, ciblé autour de 3 axes principaux :

- la gestion territoriale de l'emploi et des compétences, visant à anticiper les évolutions prévisibles en terme d'emplois et ajuster les compétences ;
- l'accès à une information partagée afin de permettre aux acteurs du territoire de disposer d'une information adaptée à leurs champs d'action ;
- le renforcement du lien entre entreprises et territoire pour contribuer au développement durable. Cette thématique a fait l'objet d'une journée portes ouvertes, la journée « Ardurables » en direction des entreprises tournées vers l'éco-construction : plus de 30 entreprises ont répondu favorablement et ont accueilli durant une journée des personnes intéressées par les nouveaux métiers du développement durable. Il s'agit d'une action véritablement innovante qui a permis à ces entreprises de contribuer à se structurer davantage et se faire connaître.

Plusieurs actions facilitant l'accès à l'emploi durable en prenant en compte les contraintes ont été menées telle que l'étude sur les discriminations à l'embauche qui a permis par son « effet miroir » de sensibiliser les entreprises.

Les missions locales

CIVIS

796 jeunes accueillis

156 jeunes sortis avec un emploi durable

L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable a été particulièrement soutenu au travers **du programme Civis** qui a accueilli 796 jeunes grâce à l'engagement des trois Missions Locales ardéchoises, en sus des 402 jeunes bénéficiant du plan de relance gouvernemental. L'Etat a versé, en 2010, une enveloppe supplémentaire de plus de 100 000 euros aux trois missions locales.

Les actions financées dans le cadre du **FIPJ (fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes)** ont également permis à des jeunes d'accéder à une plus grande mobilité et de conforter leurs parcours.

156 jeunes sont sortis du programme CIVIS avec un emploi durable.

Les opérations innovantes

285 offres dont :

143 offres d'emploi déposées

et

142 offres de reprise d'entreprises

L'édition 2010 de la manifestation **« 1 semaine pour 1 emploi »**, du 18 au 22 octobre, a été marquée en Ardèche, par une fréquentation en hausse de 74,3%, par rapport à 2009, avec près de **2 066 visiteurs**, malgré une mobilisation un peu plus faible des entreprises avec **66 entreprises** présentes.

Ce succès est à mettre à l'actif du partenariat renforcé de tous les acteurs de l'emploi, qui a permis de proposer, en 2010, de nombreuses prestations : forums de recrutement généralistes et spécialisés vers les métiers en tension, espaces de conférences thématiques, ateliers et tables rondes, informations sur la création et la reprise d'entreprise.

L'accès à l'emploi pour les populations fragiles

La mobilisation des dispositifs de l'insertion par l'activité économique en faveur des publics les plus en difficulté a permis, en 2010, les actions suivantes :

- 3 entreprises d'intérim d'insertion ont mis **407** salariés à disposition pour un total de **87 367** heures de travail soit une progression de 71% par rapport à 2009,
- 3 entreprises d'insertion ont employé **28** personnes,
- 4 associations intermédiaires ont mis **711** salariés à disposition pour un total de **95 419** heures de travail soit une progression de 19% par rapport à 2009,
- 14 Ateliers et **Chantiers d'Insertion (ACI)** ont organisé **28** chantiers avec 8 à 12 places offertes par chantier, pour un total de **390** salariés accompagnés.

L'aide au maintien de l'emploi

Le dispositif Activité Partielle de Longue Durée (APLD) financé par l'Etat et les partenaires sociaux, a permis à **21 entreprises de conventionner pour 579 salariés** en vue du maintien des emplois pour une durée double de la convention.

Le dispositif d'aide financière à la réduction d'activité (chômage partiel) a permis de maintenir **5 043 salariés** en poste : **1,06 million d'heures de chômage partiel** ont été **autorisées** pour une **consommation finale** d'un peu plus de **123 000 heures** représentant une aide financière aux entreprises d'un montant supérieur à **454 000 €.**

4.2 L'AIDE POUR L'ACCES AU LOGEMENT

L'offre de logement sociaux

475 logements sociaux financés

soit

75% de l'objectif

En 2010, **475 logements sociaux** ont été financés, **dont** 75 en **PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion)**, correspondant globalement à 75% de l'objectif fixé :

- 78% de l'objectif pour les logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social),
- 82% de l'objectif pour les logements PLAI,
- 75% de l'objectif pour les logements PLS (Prêt Locatif Social).

Les principales concentrations géographiques des logements financés sont les suivantes :

- 86 logements sur le bassin d'habitat d'Aubenas,
- 77 logements sur le bassin d'habitat du Teil,
- 62 logements sur le bassin d'Annonay,
- 31 logements sur le bassin d'habitat de Guilherand-Granges,
- 22 logements sur le bassin d'habitat de Largentière-Joyeuse.

Dans les deux communes concernées par les obligations de la loi SRU en matière d'habitat social, **31 logements ont été financés à Saint-Péray et 1 à Guilherand-Granges.**

L'amélioration de l'habitat

4 027 000 € de subventions de l'ANAH

538 propriétaires occupants

157 nouveaux logements locatifs à loyer maîtrisé

4 027 000 € de subventions ont été octroyés par l'ANAH (soit l'intégralité de la dotation),

538 propriétaires occupants ont pu être subventionnés et **157 nouveaux logements** à loyers maîtrisés ont été enregistrés, avec ou sans travaux subventionnés par l'ANAH.

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

L'accord collectif départemental :

Il a pour objet de définir pour chaque organisme de logement social des objectifs d'accueil de populations, répondant aux critères du **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**.

En Ardèche, il constitue le cadre de la gestion du contingent du Préfet et du contingent du Président du Conseil général, ce qui représente un flux annuel de plus de **366 ménages à reloger prioritairement**. Signé pour 3 ans, l'accord collectif a permis de reloger **113 ménages en 2010**. A noter que 112 autres ménages ont reçu une proposition de logement qu'ils ont refusée.

L'année 2010 a été consacrée à la révision de l'accord. Un nouveau texte a été élaboré pour les années 2011 à 2013.

La commission départementale des aides publiques au logement :

Cette commission traite les impayés des bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement et a statué sur **1 520 dossiers**, en 2010 (soit 10% d'augmentation par rapport à 2009).

La commission de médiation du droit opposable au logement :

Elle a examiné **20 dossiers**. Sur 7 recours jugés prioritaires, 5 demandeurs ont été relogés par le dispositif DALO, et 2 demandeurs ont refusé la proposition qui leur a été faite.

L'intermédiation locative :

Ce dispositif a été organisé par le ministère du logement dans le cadre du plan de relance de l'économie. Il consiste à mobiliser un parc de logements chez les bailleurs privés et à les sous-louer à des ménages fragiles dont les candidatures n'auraient pas été retenues.

Seul département à ne pas disposer de cet outil, l'Ardèche a déployé, à l'automne 2010, un projet en Vallée du Rhône pour 13 logements.

L'intervention de l'ANRU

Aides ANRU :

AUBENAS :
6 500 000 €

ANNONAY :
3 275 000 €

Les projets de rénovation urbaine d'Aubenas et d'Annonay ont fait l'objet d'une convention pluriannuelle signée par l'ANRU et l'ensemble des partenaires financiers le 20 avril 2010. Ainsi validés, ces projets sont entièrement entrés en phase de mise en œuvre opérationnelle.

A Aubenas (quartier des Oliviers)

Un projet global de **40 400 000 €** subventionné à hauteur **de 6 500 000 €** par l'ANRU a été élaboré.

Le projet global consiste à réaliser, d'ici fin 2013, la démolition et la reconstruction de **164** logements sociaux, la réhabilitation de **368** autres logements sociaux, la construction de **23** logements privés en accession ou en locatif libre.

1 826 000 € euros de subventions ANRU ont été engagés en 2010.

A Annonay (quartier du Zodiaque)

Un projet global de **30 100 000 €** subventionné à hauteur **de 3 275 000 €** par l'ANRU a été mis au point.

Le projet global consiste à réaliser, d'ici fin 2013, la démolition et la reconstruction de **141** logements sociaux, la réhabilitation de **320** autres logements sociaux, la construction de **77** logements privés en accession ou en locatif libre.

772 000 euros de subventions ANRU ont été engagés en 2010.

Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Par décret du 31 décembre 2009, le centre ancien d'Annonay a été retenu parmi les 25 lauréats de l'appel à candidature lancé dans le cadre de la phase expérimentale du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNQRAD).

Le projet de renouvellement du centre ancien a été prédéfini en 2010 et fera l'objet en 2011 d'une convention précisant les aides de l'Etat, l'ANRU et l'ANAH.

Les actions de lutte contre l'habitat indigne

En 2010, la commission technique de lutte contre l'habitat indigne a continué de montrer l'intérêt de son existence en permettant de traiter les dossiers et de trouver des solutions entre partenaires, notamment l'Etat, le Conseil Général, les deux Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, ayant chacun des compétences différentes.

9 réunions de travail ont été organisées qui ont permis **:**

- d'analyser **71 situations de ménages,**
- de constater **34 cas d'insalubrité ou de dégradations lourdes,**
- de reloger **17 locataires,**
- d'accompagner **19 propriétaires** occupants ayant entrepris des travaux ou engagé un projet.

Dans le cadre de l'insalubrité, la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé a traité 60 dossiers, dont :

- 4 ont dû faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'insalubrité,
- 8 ont fait l'objet d'un arrêté de sortie d'insalubrité.

Des subventions ANAH ont été attribuées pour la remise aux normes de 32 logements indignes de propriétaires bailleurs et de 5 logements indignes de propriétaires occupants.

Les propriétaires et les locataires concernés par les situations examinées ont tous fait l'objet d'une sensibilisation et d'un accompagnement.

L'OPAH en cours sur **la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche** et celle de revitalisation rurale **d'Eyrieux-aux-Serres** comportent un volet « lutte contre l'habitat indigne ».

4.3 LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA REUSSITE SCOLAIRE

Les dispositifs de réussite scolaire

Les programmes de réussite éducative :

Le département de l'Ardèche compte cinq programmes de réussite éducative (PRE) implantés dans les communes suivantes :

- *Quatre communes faisant l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale*
  - Le Teil,
  - Aubenas,
  - Annonay,
  - La Voulte sur Rhône.
- *A titre dérogatoire, une commune ne bénéficiant pas d'un CUCS*
  - Largentière.

Les dispositifs de réussite éducative visent à accompagner les enfants et adolescents rencontrant des **difficultés sociales, scolaires, de santé, et à accompagner les parents dans la recherche de l'épanouissement et du bien être de leur enfant**. Ils concernent les enfants âgés de **2 à 16 ans** résidant dans les territoires classés comme prioritaires au titre de la politique de la ville.

PRE :

5 communes

485 000 €

338 enfants bénéficiaires

En 2010, le budget global dévolu au financement des PRE s'est élevé à **485 000 €** (+ 7,8 % par rapport à 2009) et a été réparti comme suit :

- Le Teil : 102 100 euros,
- Aubenas : 88 100 euros,
- Annonay : 107 100 euros,
- La Voulte sur Rhône : 93 100 euros,
- Largentière : 94 600 euros.

Cette somme représente plus de 60% des moyens financiers dévolus à la politique de la ville en Ardèche par l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE).

Le nombre de bénéficiaires d'un suivi individualisé au sein de chaque PRE est le suivant :

- PRE du Teil : 75 enfants,
- PRE d'Aubenas : 60 enfants,
- PRE d'Annonay : 64 enfants,
- PRE de La Voulte sur Rhône : 72 enfants,
- PRE de Largentière : 67 enfants.

Soit 338 enfants bénéficiaires d'un suivi individualisé dans le cadre de la réussite éducative sur le département de l'Ardèche.

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

314 élèves bénéficiaires d'un accompagnement par un AVS

56 ETP d'AVS répartis dans les établissements du département

74 contrats aidés recrutés sur une mission d'AVS

L'accueil des élèves handicapés :

En 2010, **930 élèves** en situation de handicap ont pu disposer **d'un projet personnalisé de scolarisation :**

- dans le premier degré**, 437 élèves** scolarisés individuellement et **148** dans les **CLIS (classe d'inclusion scolaire)**.
- dans le second degré**, 253 élèves** intégrés dans les classes et **92** scolarisés en **ULIS (unité localisée d'inclusion scolaire).**

314 élèves ont bénéficié d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel.

L'accompagnement éducatif :

Depuis septembre 2007, les collèges publics et privés sous contrat ainsi que les écoles situées en réseau réussite scolaire (RRS) bénéficient du dispositif d'accompagnement éducatif.

Dans ce cadre, les aides suivantes ont été attribuées en 2010 :

- aux écoles : 9 000 € représentant 1086 heures supplémentaires et 932 vacations,
- aux collèges privés : 2940 heures supplémentaires,
- aux collèges publics : 60 980 € représentant 10 386 heures supplémentaires et vacations ainsi que 11 ETP (équivalents temps-plein) d'assistants d'éducation.

Les stages de remise à niveau :

Depuis 2008, des stages de remise à niveau sont organisés pendant la période des vacances scolaires afin de remédier aux difficultés rencontrées par les élèves dans leur scolarité.

En 2010, dans les écoles publiques et privées sous contrat, **134 stages ont été organisés pour 565 élèves.**

L'aide personnalisée :

Depuis 2008, un dispositif d'aide personnalisée de deux heures hebdomadaires est mis en place obligatoirement dans chaque école.

En 2010, **5 816 élèves** ont bénéficié de cette aide soit **26% des effectifs**.

Les contributions à la qualité éducative des activités des enfants dans leur temps de loisirs

Les accueils sans hébergement représentent :

143 structures pour 623 déclarations et 13 000 mineurs ardéchois

L'approche préventive est conduite et se traduit par les réunions préparatoires à la campagne estivale de contrôle des séjours et des structures d'accueil (**2 en 2010 pour 80 organisateurs**).

Le dispositif des Contrats Educatifs Locaux (CEL) coordonné et piloté par la DDCSPP a concerné **11 000 jeunes** pour **14 contrats** représentant **53 communes** et une aide d'un montant de **53 600 €**.

Un travail qualitatif et préventif est mené en cours d'année auprès des organisateurs et des équipes d'encadrement des accueils collectifs de mineurs par des réunions d'information et l'organisation des formations continues d'animateurs et de directeurs. Les accueils de loisirs font l'objet de visites avec un double objectif. Le premier est de vérifier les conditions d'accueil sur le plan réglementaire. Le second est d'évaluer la conformité du projet éducatif de la structure.

BAFA :

50 jeunes de familles modestes ont reçu une bourse BAFA pour un total de **9 450 €.**

Dans ce domaine, les agents de la DDCSPP ont réalisé **123 contrôles d'accueils collectifs de mineurs et 32 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives**.

Le nombre de séjours de vacances a été de **531** représentant **12 500 enfants et 156 200 journées/enfants.**

Le soutien à l'accès au sport

515 792 € dont **43%** pour des **actions éducatives** et **14,6%** sur **l'emploi via les PSE**

Dans le domaine du sport une aide de **515 792 €** du Centre National de Développement du Sport (CNDS) a permis de soutenir **197 clubs et 49 comités départementaux.**

La DDCSPP a accompagné des projets d'investissement sportif pour un total de **45 761 €.** Les communes concernées ont été : **Vinezac, Mauves et Vesseaux.**

Un projet d'accompagnement de la communauté de communes des Grands Serres (gymnase intercommunal de Montpezat sous Bauzon) a été retenu par le CNDS national pour un montant de subvention de 330 000 €.

DEFENDRE LA COHESION SOCIALE, L'EMPLOI ET L'EGALITE DES CHANCES

26 dossiers de projets individuels ou collectifs, dans le cadre du dispositif « **Envie d'agir** », ont été portés par des jeunes ardéchois :

- **6 dossiers** ont été aidés dans le cadre du **FDAIJ** (Fonds Départemental pour l'Action et l'Initiative des Jeunes),
- **5 dossiers** dans le cadre du **Défi Jeunes** organisé au niveau régional.

Parmi les **18 postes FONJEP** participant au soutien de l'emploi dans le monde associatif et les **14 Plans Sport Emploi (PSE)** contribuant au développement des clubs et comités départementaux, **4 ont été créés en 2010**.

Les actions éducatives sportives (AES) :

48 318 € d'aides ont été apportées aux **actions éducatives sportives (AES)** en direction des jeunes scolarisés et des jeunes des quartiers.

Ces actions ont concerné **12 collèges** et **3 écoles primaires**. Elles ont été réalisées par **45 clubs** et **5 associations sportives** scolaires. Elles se sont traduites par **50 modules** qui ont concerné **600 élèves.**

Les initiatives particulières :

Les actions des clubs et comités en faveur du public féminin et des handicapés sont soutenues dans le cadre du CNDS.

A ce titre, **39 730 €** d'aides ont été versés à **30 clubs ou comités** en faveur des handicapés.

La formation professionnelle :

Le **BEESAN** (brevet d'Etat d'éducateur sportif, activités de la natation) a concerné **19 jeunes** dont une majorité d'ardéchois et de drômois pour **15 réussites** à l'examen avec un taux de réussite de **79%**.

26 maîtres nageurs ont fait leur stage obligatoire de révision.

Les actions de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Les actions de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité ont été conduites prioritairement dans quatre domaines :

L'accès des femmes aux responsabilités :

L'accès des femmes aux responsabilités : 11 femmes ayant un mandat citoyen ont participé à des actions de formation en bénéficiant du dispositif Paraccor, « les moyens de la parité ».

La lutte contre les stéréotypes :

La lutte contre les stéréotypes dès le plus jeune âge avec une bibliographie « Pour l'égalité filles-garçons 100 albums jeunesse » et la mise en place d'ateliers sur ce thème en lien avec l'éducation nationale pour les enfants du primaire.

Le respect de la dignité de la personne humaine et l'accès aux droits :

La lutte contre les violences faites aux femmes avec :

- la réalisation d'un outil pédagogique sur les violences,
- la tenue de réunions du réseau des référents,
- l'organisation et la co-animation d'un colloque à Privas,
- le suivi des actions portées par le réseau associatif.

Le soutien à l'égalité homme-femme :

Avec la mise en place de la première conférence « égalité hommes-femmes » au cœur des entreprises en juin 2010 à Valence en partenariat avec le MEDEF, Pôle-Emploi et les organisations syndicales représentatives.

4.4 LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES EXCLUSIONS

Les élèves nouvellement arrivés

En 2010 :

80 élèves nouvellement arrivés dans le 1er degré

22 en collège

9 en lycée

1 en section professionnelle

1 en mission générale

Les élèves nouvellement arrivés représentent plus d'une centaine d'enfants et d'adolescents répartis sur le territoire départemental, dont plus des deux-tiers dans le premier degré.

L'Inspection académique a souhaité, dans le mode de scolarisation de ces publics, favoriser au mieux la mixité sociale. L'inscription de ces élèves se fait en milieu ordinaire dans l'école ou le collège le plus proche de leur domicile.

Dans leurs classes, ils bénéficient à la fois d'un apprentissage intensif du français et d'une participation à des cours ordinaires, et ce, par un emploi du temps aménagé. Un lien étroit existe entre les associations de quartier et l'école afin de favoriser la réussite éducative de ces élèves.

Pour assurer l'accueil et la scolarisation de ces élèves, des moyens en personnels enseignants sont dégagés par l'Inspection académique :

- un personnel enseignant est missionné pour assurer la coordination départementale des divers dispositifs mis en place.
- dans le premier degré, **6 postes de maîtres CRI** (cours de rattrapage intégré) sont répartis sur le territoire
- dans le 2nd degré, les maîtres CRI sont invités à prendre en charge les élèves des collèges concernés du secteur, notamment les plus jeunes.
- **un volant d'heures supplémentaires** permet de rémunérer des enseignants spécialisés en Français langue étrangère intervenant dans les collèges.

D'autres actions pour les élèves de plus de 16 ans peuvent être mise en place (MGIEN – GRETA …).

Ainsi, la très grande majorité des élèves nouvellement arrivés recensés dans le département peuvent bénéficier d'un soutien spécifique.

En juin 2010, **21 d'entre eux ont validé le diplôme d'études en langue française (DELF).**

Les gens du voyage

Au titre du précédent schéma départemental d'accueil des gens du voyage (2003-2009), deux aires avaient été prévues (Le Teil : 12 places, La Voulte-sur-Rhône : 20 places). L'aire de la Voulte-sur-Rhône a été inaugurée en mai 2010.

Une troisième aire est en cours de finalisation à Annonay : ce projet porté par la Communauté de communes du Bassin d'Annonay est en phase de travaux et permettra la création de **35 places** au premier semestre 2011.

Conformément à la loi, le schéma départemental 2003-2009 prévoyait la création de 165 places dans neuf communes de plus de 5000 habitants. Afin de faciliter le financement de ces projets par les communes et groupements concernés, les aires d'accueil sont demeurées éligibles à la DGE en 2010.

Engagée au terme du deuxième semestre 2009, l'actualisation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage a démarré en 2010. Un diagnostic des besoins en stationnement et en habitat adapté des gens du voyage a été réalisé et les premières préconisations sur le contenu du nouveau schéma ont été émises. Le schéma a été élargi aux maires concernés par la problématique de la sédentarisation et des grands passages.

4.5 L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES PERSONNES VIVANT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

272 090 €

investis dans les quartiers prioritaires

L'Ardèche compte **5 villes** bénéficiant d'un CUCS (Aubenas, Annonay, Le Teil, La Voulte sur Rhône et Bourg Saint Andéol) concernant au total 9 quartiers dont **2 quartiers** sont classés en **zone urbaine sensible** (ZUS des Oliviers à Aubenas et ZUS du Zodiaque à Annonay).

En 2010, **195 813 €** ont été alloués au financement d'actions fongibles.

En outre, **33 400 €** ont été alloués au titre du plan de relance afin de financer des actions ayant trait à l'emploi et à la formation professionnelle et à la lutte contre l'illettrisme, ainsi que **42 877 €** qui ont été alloués pour l'opération « Tout'en Bus » à Aubenas au titre du plan départemental de mobilité.

Sur l'ensemble du territoire ardéchois, **135 dossiers** ont été déposés (dont 117 financés) comprenant **8 actions nouvelles et 109 actions en renouvellement** :

- **Aubenas :** 28 actions (3 actions nouvelles, 25 actions en renouvellement) ;
- **Annonay :** 65 actions (5 actions nouvelles, 60 actions en renouvellement) ;
- **Le Teil :** 13 actions (13 actions en renouvellement) ;
- **La Voulte-sur-Rhône :** 4 actions (4 actions en renouvellement) ;
- **Bourg-Saint-Andéol :** 7 actions (7 actions en renouvellement).

Le dispositif Ville Vie Vacances vise à promouvoir au cours des vacances scolaires un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

En 2010, **40 000 €** ont été consacrés au financement d'opérations ville vie vacances, répartis entre **4 projets.**

Le dispositif « Adultes relais » apporte une solution d'insertion pour les personnes recrutées et de médiation pour les publics auxquels il s'adresse.

6 postes d'Adultes relais ont été, à nouveau, financés pour couvrir les territoires CUCS du département :

- 3 postes à Annonay,
- 1 poste à Aubenas,
- 1 poste au Teil,
- 1 poste à la Voulte-sur-Rhône.

En outre, les adultes relais ont bénéficié durant l'année d'un programme de formation organisé par l'ACSE, et visant à la professionnalisation.

Le Plan espoir banlieue a été lancé en 2008. La principale mesure mise en œuvre, en 2010, a consisté dans la réalisation de **diagnostics de gestion urbaine de proximité** pour **quatre quartiers** (la ZUS des Oliviers à Aubenas, la ZUS du Zodiaque à Annonay, le quartier de la Rochette à Bourg-Saint-Andéol et le quartier de la Violette au Teil).

Comme en 2009, **7 places ont été labélisées internat d'excellence** (collège de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut : **3 places**, collège Ageron à Vallon Pont d'Arc : **2 places**, collège Gouy à Vals les Bains : **2 places**). Chacune de ces places a bénéficié d'un financement de **2 000 €.**

5.1 LA PROMOTION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Bilan de la mission inter-services de l'eau et de la nature

Les services de l'État et leurs partenaires dans le domaine de l'eau et de la nature se sont réunis régulièrement afin de coordonner leurs interventions au bénéfice d'une politique concertée, en application des objectifs du Grenelle de l'environnement et de nombreuses directives européennes.

Pour renforcer son action de coordination, la Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) est devenue la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) en 2010.

La **Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature** a révisé en février 2010 son **projet stratégique pluriannuel** (sous la forme d'un document pluriannuel à vocation stratégique, d'un plan d'action annuel et d'un plan de contrôle dans le domaine de l'eau et de la nature) en adaptant au territoire de l'Ardèche les commandes de la feuille de route ministérielle.

Dans le domaine de l'eau, prévenir le risque d'inondation, sécuriser l'accès à une eau potable de qualité, améliorer la qualité des milieux aquatiques et contribuer à une gestion équilibrée des ouvrages sont les principaux objectifs poursuivis au travers des actions suivantes :

- la définition puis la mise en œuvre des actions à mener dans chaque bassin versant pour atteindre les objectifs de **bon état des cours d'eau** en application de la directive européenne cadre de 2000. Ce travail engage un panel de services très large et implique de manière indispensable les collectivités de chaque territoire et tout particulièrement les structures locales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (syndicats de rivières, commissions locales de l'eau, etc.),
- la poursuite de la mise en œuvre et de l'actualisation des **plans de prévention des risques d'inondation** notamment sur les bassins du Rhône, de la Cance, de l'Ardèche et de la Loire et l'accompagnement des collectivités concernées pour une mise en place rapide des plans communaux de sauvegarde (PCS),
- l'accompagnement du **schéma directeur départemental d'alimentation en eu potable** porté par le Conseil général,
- le suivi et l'accompagnement de **la mise en conformité des stations d'épuration** avec la réglementation européenne. Pour la mise aux normes des stations d'épuration au regard de la directive ERU « eaux résiduaires urbaines », toutes les agglomérations de plus de 200 EH non conformes et n'ayant pas engagé des travaux de mise en conformité ont été mises en demeure de le faire dans le cadre d'un échéancier contraint. Une stratégie a ainsi été validée par la MISEN pour s'opposer aux aménagements ou projets susceptibles d'aggraver les non conformités,
- la poursuite du **chantier de restauration de la continuité écologique des cours d'eau** (trame bleue),

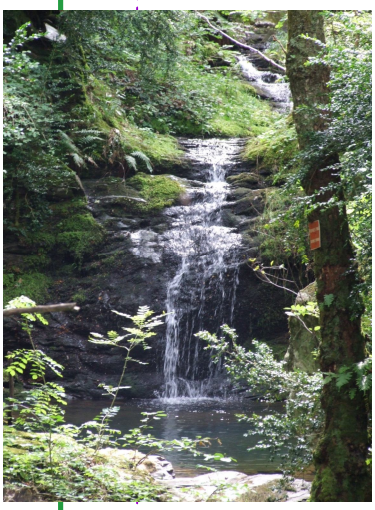

- la poursuite du **chantier de restauration des équilibres quantitatifs** avec le suivi des études « volumes prélevables » sur les bassins versants de l'Ardèche, du Chassezac, de la Beaume et de la Drobie, de l'Ouvèze et de la Payre, de l'Eyrieux, du Doux, de la Cance et de l'Ay.
- l'accompagnement des démarches de gestion concertées (**3 schémas d'aménagement et de gestion des eaux en cours d'élaboration, 7 contrats de rivière à des stades d'avancement divers**).

Dans le domaine de la police de l'environnement, 2010 a vu la poursuite du rapprochement entre les activités de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), coordonné par la Direction Départementale des Territoires.

L'élaboration, la validation et la mise en œuvre d'un plan de contrôles coordonné en matière de police de l'environnement en est la principale traduction concrète.

Les diverses initiatives prises en matière de développement durable

Le développement de l'éco-responsabilité dans les services de l'Etat

Les enjeux pour l'Ardèche sont d'optimiser le parc des bâtiments de l'Etat dans le cadre de la réorganisation territoriale (schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), de réduire les consommations d'énergie de ce parc, de le mettre aux normes en matière d'accessibilité et d'inciter les collectivités locales à agir dans ce sens sur leur patrimoine.

A ce titre, **28 audits énergétiques et accessibilité** ont été réalisés en 2010, couvrant la plupart des bâtiments de l'Etat, et permettant d'établir un projet de programmation pluriannuel de travaux d'entretien et d'amélioration.

Par ailleurs, dès le début 2010, l'ensemble des services du siège de la DDT et de ceux de la DCCSPP ont pu être rassemblés chacun sur un site unique, permettant une optimisation significative de l'utilisation des bâtiments de l'Etat sur Privas.

La déclinaison locale des « **plans administration exemplaire** » ministériels s'est poursuivie, et leurs recommandations ont été prises en compte (politiques d'achat, bonnes pratiques, …) accompagnées d'un suivi pluriannuel par indicateurs.

A Tournon, en janvier 2010, a été inauguré le bâtiment destiné à accueillir la délégation territoriale nord Ardèche de la DDT. Ce bâtiment a été réalisé selon les normes de haute qualité environnementale (HQE), conformément aux exigences de l'Etat exemplaire.

La promotion des énergies renouvelables

Le département de l'Ardèche se caractérise par un gisement de vent et un ensoleillement importants, un réseau hydrographique très étendu, et un gisement conséquent de biomasse en filière bois (environ 250 000 ha de forêt). Ces gisements ont permis la poursuite du développement des énergies renouvelables.

L'année 2010 est marquée par la délivrance des premiers permis de construire pour des **centrales solaires au sol**, à Orgnac l'Aven et au Pouzin pour environ **3 MW**. Plusieurs projets importants ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Les projets individuels d'équipement de panneaux solaires ont été très nombreux, en particulier sur les toitures de bâtiments agricoles ou industriels. **90 permis de construire ont ainsi été délivrés dans l'année représentant une puissance cumulée de 9 MW.**

Dans le même temps, les services régionaux de l'Etat et le Conseil Régional Rhône Alpes ont lancé la rédaction du Schéma Régional Climat Air Energie, avec la participation de la DDT dans différents groupes de travail techniques, notamment sur les thèmes du solaire et de l'éolien. La phase de concertation concernant ce schéma aura lieu en 2011.

La valorisation des circuits courts de l'économie locale

Les enjeux de l'Ardèche sont d'encourager les modes de production respectueux de l'environnement, les conversions à l'agriculture biologique et les projets de production sous signe officiel de qualité.

Ainsi, la valorisation des circuits courts a permis la sensibilisation des responsables de la restauration collective et la mise en place de **plateformes d'approvisionnement.**

D'autres projets ont été engagés tels que la valorisation des circuits courts en produits agricoles et agroalimentaires locaux sur le territoire d'excellence du grand projet ''grotte Chauvet – Pont d'Arc'' ou accompagnés comme la stratégie offensive de reconquête des marchés locaux de la Chambre d'Agriculture qui vise le développement et l'organisation des circuits courts d'initiatives locales.

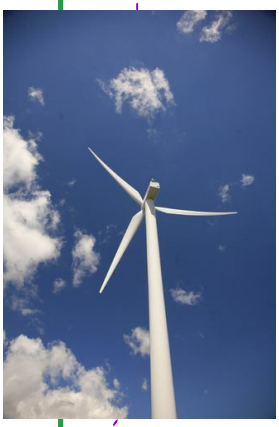

Le schéma départemental éolien

La poursuite du développement de l'énergie éolienne s'accompagne toujours du souci d'une préservation du patrimoine naturel et notamment des paysages. C'est le sens du **schéma départemental de l'éolien** et de l'intervention du pôle de compétences départemental des énergies renouvelables.

A la fin 2010, **76 éoliennes** représentant une puissance de **130 MW** (soit 7 équipements et 6 MW de plus qu'en 2009) avaient été autorisées en Ardèche (soit environ **13 000 tonnes de CO2 économisées chaque année**).

Pour mémoire, **3 Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)** avaient été validées (soit environ **200 MW**).

5.2 LE SOUTIEN AUX GRANDS PROJETS

Les projets soutenus par les fonds européens

Au titre des actions 7,8 et 9 : **28 dossiers ardéchois** ont été programmés correspondant à **un coût total de 14,9 M€** et à un total de **subventions FEDER de 4,6M€.**

Le programme opérationnel «Compétitivité régionale et emploi» 2007-2013 :

Sur les thématiques « économie » et « services » (pépinières d'entreprises, maisons de santé, …), **5 dossiers** ont été déposés représentant un **coût total prévisionnel de réalisation de 2,3 M€** et un **montant de subventions FEDER de 1 M€**.

Sur la fiche action 9 « tourisme », **10 dossiers** représentant **10,5 M€ de coût prévisionnel de réalisations** et **3 M€ de subventions FEDER** ont été programmés, dont 1,8 M€ de FEDER au titre de la sous-action 9-3 réservée au grand projet Chauvet.

Au titre de la fiche action 11 « réhabiliter les friches », **4 dossiers** ont été programmés, représentant 1,17 M€ de coût prévisionnel de réalisations, et **0,26 M€ d'aides FEDER.**

Sur les fiches actions 13 « prévention des risques naturels » et 14 « gestion de l'espace et développement durable », **5 dossiers** ont été programmés pour un coût total prévisionnel de 0,46 M€ de réalisations et un montant de subventions FEDER de **0,21 M€.**

Et sur les lignes en subvention globale du Conseil Régional, **4 opérations** ont été programmées pour un coût total prévisionnel de 0,5 M€ de réalisations et un montant de subventions **FEDER de 0,16 M€.**

Sur 334 M€ de dotation allouée au programme FEDER Rhône-Alpes 2007-2013, le département de l'Ardèche bénéficiait, au 31 décembre 2010, de 23,8 M€ de subventions programmés, soit 11,84 % du niveau de programmation régional (201 M€).

LEADER 2007-2013

Deux programmes LEADER sont mis en œuvre à l'échelle départementale, par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et la Montagne Ardéchoise, pour des dotations en FEADER respectivement de **1,850 M€ et de 750 K€** qui participent au développement de ces territoires ruraux.

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a programmé 22% de sa maquette, soit **402 494 € de FEADER** pour 39 dossiers, dont 30 772 € ont été payés.

La Montagne Ardéchoise a programmé 14% de sa maquette, soit **106 709 € de FEADER** pour 12 dossiers, sans paiement effectué en 2010.

Les projets soutenus par le FNADT au titre du CPER et de la section générale

FNADT :

39 dossiers engagés

2 948 837 € d'aides accordées

39 dossiers ont été engagés au titre du FNADT, en 2010, pour un montant total de subventions de 2 948 837 €, représentant 36 dossiers relevant du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (29 au titre du grand projet Chauvet et 7 au titre du volet territorial), 3 opérations relevant de la section générale du fonds.

L'obtention de **1 708 519, 69 € de crédits de paiement** (55 mandats) ont permis de régler toutes les factures reçues.

Les pôles d'excellence rurale (PER)

A fin 2010,dans le cadre des 8 pôles d'excellence rurale labellisés en 1ère génération, les **67 opérations** accompagnées par l'Etat à hauteur de **5,5 M€** pour un investissement total de l'ordre de **15,7 M€** étaient réalisées à hauteur de **87%.**

5 nouveaux pôles d'excellence rurale ont été labellisés au titre de la première vague de la deuxième génération des PER**,** pour un investissement total attendu de l'ordre de **14 M€** sur les quatre prochaines années aidé à hauteur de **4,8 M€ par l'Etat.**

Le grand projet Chauvet

Le coût total du grand projet Chauvet, aux termes de la convention tripartite signée en juillet 2008 (tranche 2008-2011) a été évalué à plus de **59 M€.** Comme les deux autres partenaires (Conseil régional, Conseil général), l'Etat a prévu d'apporter un financement à hauteur de **14 M€** ; l'Union Européenne contribue à hauteur de 10 M€ et des financements autres sont attendus pour environ 7M€.

La réalisation de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC)

Le coût total de l'ERGC est estimé à 43M€, auquel l'État devrait contribuer à hauteur de 10 M€ (Europe : 8M€).

L'année 2010 a été une année décisive dans l'avancement du projet de réalisation de l'ERGC :

-la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains nécessaires à la mise en oeuvre du projet a été réalisée en 2010,

-l'avant-projet définitif a été produit,

-la délégation de service public pour le choix du futur gestionnaire de l'ERGC a été lancée en août 2010, le choix du délégataire devrait intervenir à l'été 2011.

Au 31 décembre 2010, 1 116 000€ de crédits FNADT avaient été engagés pour l'ERGC, **dont 636 000€ au titre de l'année 2010.**

Ainsi, à la fin 2010, 11% des crédits État dédiés à ce volet avaient été engagés, et 1 396 340€ au titre du FEDER, soit 17% des crédits européens réservés.

L'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial de l'Humanité (volet UNESCO)

La grotte Chauvet a été inscrite le **27 juin 2007** sur la liste indicative transmise par le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable et de l'aménagement du territoire au centre du patrimoine mondial dans la catégorie des biens culturels.

Le périmètre d'une zone tampon a été défini et un plan de gestion est en cours de rédaction.

Pour ce projet, **la participation financière de l'Etat** est identique à celle des deux autres partenaires et **s'établit à 130 000 €**.

Au 31 décembre 2010, **89 260 €** avaient été engagés au titre des crédits d'Etat consacrés au volet UNESCO dans le cadre du Grand Projet Chauvet.

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le programme d'accompagnement territorial

Ce volet territorial doit contribuer au développement économique, touristique et au rayonnement culturel du territoire ardéchois et principalement du grand Sud Ardèche, par la création d'activités et d'emplois durables, la facilitation des déplacements et la mise en place autour de l'ERGC d'un réseau de sites patrimoniaux.

Le coût total de ce programme est estimé à ce jour , à environ 16 M d'euros.

La participation de l'État devrait être de 4,126 M d'euros.

Ce programme s'articule autour de deux axes majeurs :

➢ anticiper et accompagner la réalisation de l'espace de restitution pour réussir son inscription dans le territoire:

Cet axe intègre des actions visant à conforter la destination culturelle et artistique du territoire, telles que l'aménagement de la Combe d'Arc, la restructuration du musée de l'Aven d'Orgnac, la valorisation du site archéologique d'Alba-la-Romaine, la labellisation du pays d'Art et d'Histoire, le lancement d'un appel à projets "mise en réseau et valeur des sites patrimoniaux", la mise en place d'un évènementiel "création artistique", mais aussi des actions visant à bâtir et mettre en oeuvre un plan de déplacement autour de l'ERGC pour assurer la desserte et l'accessibilité du site,

➢ accroître l'offre de développement en lien avec les caractéristiques spécifiques de la grotte et de sa restitution par effet d'entraînement sur les filières.

Il s'agit de structurer le développement économique par le tourisme. Véritable opportunité pour l'emploi local, ce grand projet va mobiliser des besoins en ingénierie et formation supplémentaires.

Enfin, il convient aussi de favoriser et de dynamiser les approvisionnements locaux, les circuits courts.

La réalisation de l'ERGC devrait générer d'importantes répercussions sur le territoire notamment en termes d'attractivité .

La quinzaine d'actions regroupées dans ce volet territorial doit permettre de favoriser l'intégration de l'ERGC au coeur d'un territoire riche de sites patrimoniaux, d'adapter l'offre territoriale pour l'accueil des nouveaux publics, mais aussi d'optimiser les retombées de ce projet tant en termes d'opportunités nouvelles que de développement.

L'état d'avancement du volet territorial est le suivant:

Au 31 décembre 2010, 2 500 703€ de crédits FNADT avaient été engagés sur ce programme, soit 60% des crédits d'État consacrés à ce volet du grand projet Chauvet, dont 68% au titre de la seule année 2010, soit 1 711 488€.

L'union européenne a prévu d'intervenir à hauteur de 2M€ sur le volet territorial. Au 31 décembre 2010, 577 575 € avaient été engagés au titre du FEDER, soit 28.9% de l'enveloppe réservée**.**

1 711 488 €

de FNADT engagés sur le volet territorial en 2010,

Soit 2 500 703€

en montant cumulé (60%)

5.3 LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Natura 2000

23 sites Natura 2000 soit **49500 Ha** représentant **8,9%** du territoire ardéchois

Le département de l'Ardèche accueille **23 sites du réseau Natura 2000,** dont les services de l'État suivent et accompagnent la finalisation, représentant **49 500 ha (soit 8,9% du territoire départemental).**

Fin 2010, **16 sites bénéficient d'un document d'objectif (DOCOB**) approuvé ; **5 sont en cours de rédaction et les 2 derniers seront engagés en 2011.**

L'implication des collectivités et des différents acteurs du territoire dans la démarche se traduit par l'animation en place sur 13 de ces sites et le transfert de la présidence du comité de pilotage aux collectivités pour 12 sites. **550 000 €** de subventions ont été dédiés à cette politique en faveur du réseau Natura 2000.

La forêt occupe un espace important du territoire (**250 000 ha**) et à ce titre fait l'objet d'une attention spécifique :

- **1 contrat Natura 2000 forestier** a été engagé pour un montant prévisionnel de **5 000 € et 16 contrats forestiers font l'objet d'un suivi de réalisation,**
- Plus de **12 000 m3 de bois** ont été mis en vente sur les 3 270 ha de propriétés forestières sous contrat du fonds forestier national,
- **109 000 € de subventions** ont été engagés au profit de l'activité forestière au travers des dispositifs du PDRH.
- **5 800 contrôles du débroussaillement** ont été effectués autour des habitations.

La protection des forêts contre l'incendie

Au titre de la défense des forêts contre les incendies (DFCI), l'Etat a mobilisé notamment via le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne plus de **600 k€,** qui ont permis de financer des équipements, la surveillance de massifs et le dispositif estival de prévention en collaboration en particulier avec le SDIS.

La gestion de la faune sauvage

La gestion de la faune sauvage notamment dans le cadre de la chasse mobilise les services de l'Etat, qui se porte garant de la bonne mise en œuvre du **schéma cynégétique et du plan de gestion spécifique du sanglier pour laquelle l'activité des services de l'Etat et des lieutenants de louveterie reste forte**.

Les actions de restructuration du patrimoine et de soutien à la culture

Les autorisations d'urbanisme en espaces protégés et qualité architecturale

Le nombre d'avis émis est en légère augmentation :

- **1 785 avis** ont été formulés (permis de construire et déclarations préalables),
- **202 avis** ont été déclarés défavorables (160 en 2009).

Les ZPPAUP et les AVAP

Les travaux relatifs aux aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Rochecolombe et du Vieux Vallon ont été poursuivis en 2010 et sont en cours de finalisation.

Plusieurs zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sont encore à l'étude, notamment en raison de l'évolution législative intervenue courant 2010 et concernent les communes suivantes : Villeneuve-de-Berg, Ajoux, Saint Laurent-sous-Coiron, Montpezat-sous-Bauzon, Saint Symphorien-de-Mahun.

La commune de Larnas est en révision.

La commune de Largentière est passée devant un comité d'expert de la CRPS en juillet 2010.

2 706 169 €
d'aides
dont
1 298 000 €
pour le patrimoine protégé

Le secteur sauvegardé de VIVIERS

La prise en compte de cet outil de protection et d'aménagement renforcé se révèle complexe, nécessite une concertation permanente avec la collectivité et un engagement fort de celle-ci. Un architecte conseil a été mis en place ainsi qu'un suivi étroit avec les services municipaux. Les outils opérationnels afin d'engager la revitalisation de ce centre ancien restent à initier.

En 2010, les travaux sur la cathédrale de Viviers, financés sur crédits d'Etat, se sont élevés à **122 976 € TTC**.

Le suivi des travaux d'entretien et de restauration sur monuments protégés et le soutien à la culture

L'Etat apporte un soutien conséquent à l'entretien et à la restauration du patrimoine ardéchois bénéficiant de normes de protection (classement ou inscription). A ce titre,**1,298M€ de crédits d'Etat** ont été versés en 2010.

Concernant l'unité territoriale de la DRAC, chargée notamment de la conservation du patrimoine et de la mise en valeur des espaces protégés, ce service a réalisé ou instruit :

- 7 opérations sur des monuments historiques classés pour un montant de travaux s 'élevant à 161 452,67€ dont 48 623 € de subventions,
- 5 opérations sur monuments historiques inscrits pour un montant de travaux s'élevant à 68 657,29 € dont 25 472 € de subventions,
- 10 dossiers de la Fondation du Patrimoine pour plus de 800 000 € de travaux.

La dotation 2010 en crédits d'entretien de l'UT DRAC de l'Ardèche a été de 150 000 € dont une partie consacrée à la cathédrale de Viviers.

En matière d'action culturelle, l'engagement de l'Etat s'étend au-delà de la préservation du patrimoine protégé.

Ainsi en Ardèche et en 2010, l'État a participé au financement d'actions :

- en faveur de la création artistique à hauteur de **796 000 €,**
- en faveur de la recherche culturelle et de la culture scientifique à hauteur de **11 729 €,**
- en faveur de la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture à hauteur de **599 500 €.**

Au total, en Ardèche, l'intervention financière de l'Etat, dans le domaine culturel, en 2010, a atteint **2 706 169 €.**

5.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET LE SOUTIEN DES TERRITOIRES

La politique de soutien à l'agriculture

La politique de soutien à l'agriculture relève principalement de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC). Près de la moitié des soutiens structurels relève du **2ème pilier de la PAC et en particulier de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN).**

La campagne agricole 2010 aura été marquée par 2 évènements majeurs : **le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) et le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC).**

Plan de soutien à l'agriculture :

Plus de 600 exploitations bénéficiaires

Près de 2,5 M € d'aides

La crise économique agricole qui a touché l'agriculture en 2009 a en effet conduit à la mise en place d'un **plan de soutien à l'agriculture (PSEA).** Ce PSEA, reposant sur des mesures fiscales, bancaires et sociales, aura concerné plus de 600 exploitations et près de 2,5 M€ pour le bilan suivant :

- 734 000 € de prise en charge d'intérêts bancaires au titre du fonds d'allègement des charges (340 exploitations),
- 370 000 € de bonifications de prêts pour un capital emprunté proche de 8,5 M€ (425 exploitations),
- 354 000 € de prises en charge de cotisations patronales MSA (230 exploitations),
- 820 000 € d'aides versées aux agriculteurs en difficulté sous la forme d'allègement de charges (bancaires ou sociales pour 220 exploitations),
- auxquels doivent être rajoutées les remises gracieuses sur la taxe foncière non bâtie (TFNB) gérées par l'administration fiscale.

En 2010

30% d'augmentation des aides directes versées au titre du **1er pilier de la PAC**

Les décisions de l'Union Européenne concernant le **bilan de santé de la PAC**, validées sous présidence française fin 2008, ont pu être mises en application. Ces décisions, visant une redistribution des aides agricoles en faveur principalement des filières d'élevage en difficulté, des exploitations situées en zones de montagne, ou engagées dans des productions sous signe officiel de qualité, auront été globalement **très bénéfiques à l'agriculture ardéchoise**, avec une **augmentation de 30% des aides** versées aux agriculteurs du département au titre du premier pilier de la PAC (aides directes). Les principaux bénéficiaires étant les éleveurs ovins, bovins et caprins.

L'accompagnement des exploitants agricoles engagés dans **une conversion à l'agriculture biologique** est également de nature à renforcer l'exemplarité de l'agriculture ardéchoise au regard de la faiblesse de ses impacts sur les milieux naturels.

Les aides de la PAC versées aux exploitants agricoles

NATURE DE L'AIDE	Montants versés (euros)	Nombre de bénéficiaires
AIDES DIRECTES (1ER PILIER)		
Droits à paiement Uniques (DPU)	13 495 000	2 852
Aide aux ovins / aide aux caprins	1 455 000	530
Primes Vaches Allaitantes (PMTVA)	2 099 000	599
Autres aides couplées issues du bilan de santé	1 700 000	1 045
AIDES AU DEVELOPPEMENT RURAL (2nd PILIER)		
Indemnité compensatrice des handicaps naturels (ICHN)	11 816 000	1 680
Prime herbagère agroenvironnement (PHAE)	2 817 000	947
Mesures agroenvironnement (MAE)	1 100 000	240
TOTAL	**34 482 000**	**7 893**

Les aides relatives à l'installation et à la modernisation des exploitations agricoles

NATURE DE L'AIDE	Montants versés (euros)	Nombre de bénéficiaires
Aide à l'installation (DJA)	833 000	41
Prêts bonifiés	402 000	134
Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), plan de performance énergétique (PPE) et PVE	931 000	40
TOTAL	**2 166 000**	**215**

Les diverses aides conjoncturelles aux filières

NATURE DE L'AIDE	Montants versés (euros)	Nombre de bénéficiaires
Aides conjoncturelles		
Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA)	2 500 000	600
Aides sociales		
Aides à la Cessation de l'Activité Laitière (ACAL) (N-1)	226 000	21
Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP)	321 000	1 092
Aide à la reconversion professionnelle	17 000	5
TOTAL	**3 064 000**	**1 718**

5.5 L'ANTICIPATION DES MUTATIONS ECONOMIQUES

L'action de soutien aux entreprises

Après avoir permis en 2009, de soutenir l'activité économique et les entreprises les plus fragilisées par la crise, les mesures du plan de relance reconduites en 2010, ont facilité le retour de la croissance.

Les premiers signes de reprise ont ainsi été visibles en Ardèche à travers, notamment, l'élévation faible mais régulière du niveau d'activité et le ralentissement très net du rythme de saisine de la médiation départementale du crédit.

Compte tenu toutefois de la lenteur de cette évolution et de la disparité des situations, selon les secteurs d'activités ou la taille des entreprises, la « sortie de crise » nécessitait d'être accompagnée :

- en renforçant la mobilisation dans le cadre du dispositif de veille économique ;
- en confortant les acquis, au premier rang desquels l'amélioration de l'accès des entreprises au crédit ;
- en conduisant enfin de nouvelles actions au bénéfice notamment de l'industrie.

Le dispositif de veille économique

La **Commission Départementale de Financement de l'Economie** (CDFE), présidée par le Préfet et composée des principaux acteurs économiques et des représentants des banques, a continué à se réunir **chaque mois** en 2010, avec pour objectif essentiel de venir en aide aux entreprises en difficulté.

CDFE :

1 réunion par mois

CCSF:

7 réunions

43 dossiers traités

L'amélioration de la conjoncture n'a en effet pas profité à tous les secteurs d'activités. Le commerce, la restauration, l'artisanat et le bâtiment ont ainsi éprouvé d'importantes difficultés, maintenant le nombre de défaillances d'entreprises à un niveau élevé (183 défaillances en 2010 contre 184 en 2009).

De même, parmi les entreprises industrielles ayant commencé à percevoir des signes de reprise, beaucoup n'ont pas semblé retrouver, dès 2010, leur niveau d'activité d'« avant crise ». D'autres ont par ailleurs été confrontées, après avoir surmonté le pic de la crise en 2009, à des difficultés désormais d'ordre structurel.

Dans ce contexte, les réunions mensuelles de la CDFE ont permis de dresser, chaque mois, un diagnostic précis de la situation économique départementale et d'organiser le soutien pouvant être apporté aux chefs d'entreprise et à leurs salariés de la manière la plus rapide, la plus pragmatique et la plus souple possible.

Par ailleurs, **la Commission des Chefs des Services Financiers et des Représentants des Organismes de Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage** (CCSF), présidée par le Trésorier-Payeur Général, s'est réunie **7 fois** en 2010 et a examiné **43 dossiers** concernant 11 PME, 14 commerces, 13 artisans et 5 entreprises du secteur des services, dossiers qui ont été finalisés.

Le montant total de la dette examinée s'est élevé à plus de **2 802 483 €.**

Une entreprise en redressement judiciaire a sollicité la CCSF aux fins d'abandon de créances pour un montant global de dettes fiscales et sociales de plus de 141 146 €.

L'accès des entreprises au crédit

En 2010, la **médiation départementale du crédit** a continué d'associer, dans un même élan, l'ensemble des acteurs publics et privés de l'accompagnement et du financement des entreprises : Banque de France, établissements bancaires, Oséo, services financiers de l'État, chambres consulaires et organisations professionnelles au sein du réseau des tiers de confiance.

Cette mobilisation a ainsi permis d'enregistrer, dans le département, un taux d'éligibilité et de réussite, tous deux **supérieurs à 80%** et à la moyenne régionale.

Médiation du crédit :

Taux de réussite supérieur à 80%

Bien que le rythme des saisines ait ralenti dès le 2ème trimestre 2010 (7 à 8 dossiers par mois en moyenne en 2009, contre 3 à 4 en moyenne en 2010), l'activité de la médiation est restée assez soutenue, compte tenu de la situation très dégradée des entreprises qui y ont eu recours.

Au 31 décembre 2010, 156 dossiers avaient ainsi été déposés devant la médiation depuis son lancement (56 dossiers pour la seule année 2010), permettant de débloquer 18,7 millions d'euros de crédit, de conforter 87 sociétés dans leur activité et de préserver 2 019 emplois.

Dans ce contexte, l'annonce en fin d'année de la reconduction de ce dispositif, pour deux ans jusqu'en 2012, a été accueillie très favorablement.

Les actions en faveur de l'industrie

L'industrie constitue en Ardèche un enjeu majeur, ce secteur représentant fin 2010, **29,2% de l'emploi salarié privé total**.

Les services de l'Etat se sont donc engagés dans la mise en œuvre locale du **plan d'action en faveur de l'industrie**, annoncé par le Président de la République, le 4 mars 2010, à la suite des Etats généraux réunis en décembre 2009

Perte d'emplois industriels freinée en 2010

L'objectif en Ardèche est de rénover l'industrie et d'enrayer la chute d'emplois, continue dans ce secteur depuis 2004.

Cette mobilisation a ainsi permis de freiner la perte d'emplois industriels, passée de - 881 suppressions, soit - 4,74% en 2009, à -139 suppressions en 2010 soit - 0,1%.

ENCOURAGER L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Parmi les premières réalisations concrètes en Ardèche, à l'initiative des services de l'État, dans le cadre de ce plan d'actions en faveur de l'industrie, on peut noter :

- La structuration d'une filière automobile départementale intitulée **« véhicules industriels et de loisirs, équipementiers et sous-traitants automobiles » (VILESTA).** Lancée en préfecture le 14 juin 2010, cette démarche a immédiatement rencontré l'adhésion d'une vingtaine d'entreprises.
- **L'accompagnement de plusieurs projets de développement industriel créateurs d'emplois**. L'une des entreprises soutenues, MP Hygiène dans le nord Ardèche, spécialisée dans l'hygiène professionnelle des mains, a été la **première entreprise en Rhône-Alpes** à bénéficier d'une aide à la réindustrialisation, sous la forme d'une **avance remboursable de 4,2 millions d'euros** au titre des investissements d'avenir.
- Une réunion d'information, ouverte à tous les chefs d'entreprise, sur la mise en œuvre des dispositifs issus des Etats généraux de l'industrie : les investissements d'avenir, les aides à la ré industrialisation, le prêt vert bonifié, le contrat de développement participatif et les dispositifs de structuration des filières.

Les mesures spécifiques au département de l'Ardèche

La convention de revitalisation économique du bassin d'emploi du nord Ardèche, signée le 24 septembre 2009, entre l'Etat et les entreprises Inoplast de Saint-Désirat et Papeteries Canson d'Annonay, a permis de mutualiser une enveloppe de **500 000 €** avec un objectif de création de **128 emplois** et de redynamisation du territoire. Ce plan, est prévu sur **3 ans (2009-2012)** et animé par la Chambre de commerce et d'industrie du Nord Ardèche. A fin 2010, **101 emplois** avaient été créés.

Un avenant à cette convention mutualisée a été mis en place par l'entreprise Inoplast mobilisant une enveloppe à hauteur de **280 000 €** pour la création de **70 emplois** pérennes. En 2010, les comités d'engagement ont programmé et validé **44 emplois** dont 16 ont été réellement créés.

Des opérations de réhabilitation des friches industrielles ont été accompagnés par le Fonds européen de développement régional (FEDER), sous maîtrise d'ouvrage déléguée à EPORA ou au SDEA, voire en réalisation directe par les collectivités locales concernées. En 2010, **4 projets** ont ainsi été programmés pour un montant total de travaux attendus de **1,17 M€** mobilisant **0, 26 M € de FEDER**.

Les dispositifs de développement économique

Les aides économiques

Commerce et artisanat :

FISAC 2010 :

497 000 € versés

3 opérations urbaines collectives (OUC) en cours et 2 en projet

13 opérations rurales collectives (ORC) en cours et 1 en projet

1 - Le FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) :

En 2010, le soutien au développement des activités du commerce et de l'artisanat s'est traduit par le versement d'un montant de subventions de **497 000 €.**

Par ailleurs, les décisions prises au titre du FISAC en 2010 ont également permis d'aider à la création ou au maintien de 4 commerces multiservices, à l'aménagement des abords des commerces dans 14 communes, à la construction d'une halle couverte ainsi qu'à la réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une opération rurale collective et à deux opérations urbaines collectives.

La concrétisation de ces opérations collectives viendra s'ajouter aux **3 opérations urbaines collectives (Privas, Aubenas et Annonay) et aux 13 opérations rurales collectives dont le déroulement s'est poursuivi en 2010.**

2 - La CDAC (commission départementale d'aménagement commercial)

La CDAC est un dispositif de régulation des implantations commerciales.

Cette commission statue sur les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale qui lui sont soumises. En règle générale, une autorisation est requise dès lors qu'un projet porte sur la création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble de magasins d'une surface de vente supérieure à 1000 m² ou sur un projet d'extension d'un magasin ou d'un ensemble de magasins ayant déjà atteint ce seuil ou devant le dépasser par la réalisation du projet.

En 2010, la CDAC a statué sur **11 dossiers** portant sur 28 126 m² de surface de vente, et donnant lieu à :

- 9 créations de magasins de plus de 1000 m² de surface,
- 1 extension de surface,
- 1 modification.

Sur ces 11 dossiers, **2** ont fait l'objet d'un **refus** de la part de la commission.

6.1 LA REFORME GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

Adapter l'administration de l'Etat aux défis du 21ème siècle, en modernisant son organisation et son fonctionnement.

Pour les services déconcentrés de l'Etat, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) se décline au travers de la Réforme de l'Administration Territoriale (RéATE) concernant aussi bien le niveau régional que l'échelon départemental.

En adaptant son organisation territoriale aux évolutions et aux enjeux du 21ème siècle, l'Etat veut accroître son efficacité d'action et la qualité du service public tout en optimisant et rationnalisant ses moyens de fonctionnement.

Un resserrement autour du Préfet

Efficacité

Qualité du service public

Economie dans la gestion des finances publiques

Le Préfet est le représentant de l'État dans le département. A ce titre, il représente chacun des ministères et dispose pour mettre en œuvre les politiques publiques de :

- la préfecture et des sous-préfectures,
- deux directions départementales interministérielles (DDI) regroupant des services auparavant éclatés : la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),
- trois unités territoriales, niveau départemental des directions régionales, placées sous son autorité fonctionnelle : l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL), l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) et l'unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC),
- et des services de la police nationale et de la gendarmerie.

L'Agence Régionale de santé (ARS), établissement public de l'État, et sa délégation territoriale départementale assistent le Préfet et relèvent de son autorité en situation de crise. En Ardèche, la DTD de l'ARS a été créée le 1er avril 2010 en remplacement de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS).

Cet ensemble est complété par la direction départementale des finances publiques (DDFIP), née du regroupement de la trésorerie générale et de la direction des services fiscaux, l'inspection académique, la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (DDPJJ), le service des douanes et le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

2010

REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT

Après une année 2009 consacrée à la préparation, à la concertation, à l'élaboration d'un macro-organigramme et à la préfiguration des deux directions départementales interministérielles, 2010 a vu la mise en place concrète et opérationnelle de la réorganisation de l'administration de l'Etat en Ardèche.

Cette réforme s'est aussi accompagnée d'un réaménagement spatial notamment des deux DDI qui ont chacune été regroupées sur un seul site géographique dès le 1er janvier 2010.

En 2010 également, le progiciel CHORUS, outil de gestion des dépenses et des recettes de l'Etat, a commencé à être déployé pour certains programmes et budgets opérationnels de programmes.

Application informatique résultant des principes posés par la LOLF, CHORUS permet notamment le suivi de l'intégralité de la chaîne de dépense et garantit la traçabilité de l'utilisation des crédits.

A l'échéance 2011, CHORUS aura vocation à remplacer l'ensemble des divers systèmes de suivi comptable utilisés jusqu'à présent par les services de l'Etat.

CHORUS constitue également un instrument de modernisation de l'organisation de l'Etat.

6.2 LA REORGANISATION DES SERVICES DE L'ETAT

La préfecture

La préfecture, au centre du dispositif des politiques départementales de sécurité intérieure et de sécurité civile, s'est organisée autour de quatre ensembles :

- **la sécurité intérieure et l'ordre public**, les affaires réservées et la vie démocratique, la communication et la gestion de crise, gérées par les services du Cabinet ;
- **les moyens et la logistique** au sein de la direction des ressources humaines, des moyens et de la modernisation (DRHMM) ;
- **la réglementation** au sein de la direction des libertés publiques, de la légalité et des collectivités locales (DLPLCL) ;
- **l'animation de l'interministérialité** avec la création du secrétariat général de l'administration départementale (SGAD) en remplacement de la direction des actions interministérielles.

Les sous-préfectures

Les sous-préfectures de Tournon-sur-Rhône et Largentière sont confirmées dans leur rôle d'administration de proximité par leur connaissance du territoire et des acteurs locaux.

Dans cette nouvelle architecture, les sous-préfectures ont évolué pour devenir une nouvelle administration de mission tournée vers le développement local, investissant pleinement les champs de l'interministérialité et de l'ingénierie de projet, pour s'affirmer comme les postes avancés de l'Etat départemental mais également régional.

Organisées comme une équipe d'appui à l'action de proximité des sous-préfets, elles sont chargées de favoriser le développement territorial en mobilisant les expertises où qu'elles se trouvent dans le réseau territorial de l'Etat. Elles seront conduites à décliner au niveau local les politiques de l'Etat et à renforcer le dialogue avec les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et les services déconcentrés de l'Etat, le tout au service d'un territoire.

REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

Créée le 1er janvier 2010, la DDT (direction départementale des territoires) reprend les services et les missions de l'ancienne DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture), elle-même issue de la fusion des anciennes DDE et DDAF (direction départementale de l'équipement et direction départementale de l'agriculture et de la forêt).

Son rôle est notamment de mettre en œuvre les politiques agricoles et développer des filières de qualité, favoriser une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, promouvoir les énergies renouvelables, préserver la biodiversité, maîtriser la consommation de l'espace, prévenir les risques naturels et inciter à la réalisation de bâtiments durables.

Elle regroupe les compétences et métiers permettant d'assurer une mission de conseil, d'assistance et d'expertise auprès des collectivités locales.

A sa création, la DDT comptait 236 agents, provenant de trois ministères et répartis entre six services, une mission et quatre entités territoriales.

Les entités territoriales de la DDT (Le Cheylard, Tournon, Le Teil, Aubenas / Largentière), échelons de proximité auprès des territoires ardéchois, ont vu leur rôle conforté et élargi aux thématiques de l'agriculture et de l'environnement.

La Direction Départementale de la Cohésion Social et de la Protection des populations (DDCSPP)

75 agents dont 60 % de femmes composent la DDCSPP et proviennent de 7 ministères différents.

Egalement créée le 1er janvier 2010, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP) résulte du rapprochement de la DDJS (direction départementale de la jeunesse et des sports), du pôle social de la DDASS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales), du service logement social de la DDEA, de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Egalité, de la DDSV (direction départementale des services vétérinaires), de l'UDCCRF (unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et des missions tourisme, installations classées, politique de la ville issues de la préfecture, dans le cadre général de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

La mission "protection de la population" vise à assurer la **sécurité des populations** tant au niveau des produits et des services utilisés qu'à la défense de leurs intérêts économiques, et à garantir la santé publique alimentaire et vétérinaire. La mission "cohésion sociale" contribue au **renforcement du lien social** pour le bien vivre ensemble et la lutte contre les exclusions.

REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT

DIRECCTE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

L'unité territoriale de la DIRECCTE

La DIRECCTE a vocation à regrouper et à mutualiser l'ensemble des moyens au service des **entreprises** et de l'**emploi.**

L'Unité Territoriale de la DIRECCTE en Ardèche poursuit les missions assurées antérieurement par la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans les domaines suivants :

- **l'inspection du travail** ainsi que diverses missions complémentaires comme le conseil et le renseignement sur le droit du travail,
- les interventions **pour accompagner les mutations économiques**, le développement (créations, GPEC,…) ou les restructurations des entreprises (licenciements économiques, chômage partiel, revitalisation,...),
- **la régulation du marché du travail** dans le cadre du service public de l'emploi avec Pôle Emploi, les Missions locales, Cap Emploi et les Maisons de l'emploi,
- **le soutien à la création et au développement de l'emploi**, en particulier dans les services à la personne.

DRAC

Direction régionale des affaires culturelles

L'unité territoriale de la DRAC

L'UT DRAC réalise - au titre de la maîtrise d'œuvre - des travaux d'entretien sur des monuments historiques classés et en particulier sur la cathédrale de Viviers, monument propriété de l'Etat.

Elle assure également la « surveillance » des espaces protégés en formulant des avis sur des demandes d'autorisation au titre des servitudes Monuments Historiques (M.H.), Sites Inscrits (S.I.) et Zones de Protection dites ZPPAUP. Elle est garant de l'application du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Viviers dans son secteur sauvegardé.

DREAL

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

L'unité territoriale de la DREAL

Les missions de la DREAL relèvent en particulier de domaines où la forte technicité, la rareté ou la spécificité des compétences justifient une mutualisation au niveau régional, voire suprarégional comme par exemple l'inspection des installations classées, les sites classés, les homologations et réceptions de véhicules, la prévision des crues.

La DREAL Rhône-Alpes, implantée à Valence et à Privas via son **unité territoriale Drôme-Ardèche** regroupe 25 agents.

Les domaines de compétence pour lesquels le préfet du département de l'Ardèche s'appuie sur la DREAL pour la mise en œuvre des politiques publiques relèvent des activités suivantes :

- contrôle des mines, carrières et stockages souterrains, gestion de l'après-mine,
- contrôle du transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression,

- contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement, explosifs et déchets,
- contrôle des véhicules,
- contrôle de la sécurité des barrages hydroélectriques concédés, contrôle de l'électricité et du gaz, utilisation de l'énergie,
- préservation des espèces menacées d'extinction.

Parmi ces missions portées par la DREAL, les attributions dévolues plus particulièrement aux unités territoriales sont :

- l'inspection des installations classées relevant de la DREAL dans le département,
- le contrôle de l'hygiène et de la sécurité dans les carrières,
- le contrôle de l'emploi des produits explosifs (utilisations dès réception, agréments technique des installations, dépôts),
- les contrôles techniques de véhicules sous conditions.

La DDFIP a été créée le **17 décembre 2010**

La Direction Départementale des Finances Publiques

La fusion des services des impôts et du Trésor public au sein de la Direction Générale des Finances Publiques, engagée dès 2009 en Ardèche, s'est activement poursuivie en 2010 par des réalisations concrètes.

Le guichet fiscal unifié, objectif majeur de la fusion, qui doit permettre aux usagers particuliers d'obtenir une réponse à leurs questions fiscales ou de voir leurs demandes prises en charge en une seule démarche quel que soit le service auquel ils s'adressent, a été déployé en Ardèche.

Ainsi, les trésoreries de proximité ont d'ores et déjà été mises en place.

Trois nouveaux service des impôts aux particuliers (SIP) ont été crées (Le Teil, Tournon sur Rhône et Privas), s'ajoutant aux SIP d'Annonay et d'Aubenas. Suite à ces créations, sept trésoreries sont dorénavant spécialisées dans la gestion du secteur public local (la paierie départementale, Privas municipale, Saint Félicien, Annonay, Aubenas, Le Teil et Tournon sur Rhône).

La fusion des services des impôts et de la comptabilité publique s'est traduite également par une nouvelle offre de services aux collectivités locales. Les nouvelles prestations à destination des élus locaux reposent notamment sur un service enrichi en matière fiscale, des nouveautés techniques au service de la dématérialisation et de la performance ainsi que de nouveaux services en matière d'expertise financière.

Tout au long de l'année 2010, des conseils de direction élargis (équipes de direction des services fiscaux et de la trésorerie générale) ont traité conjointement les différentes questions liées à la mise en œuvre de la fusion dans le département et préparé la création de la direction locale unique.

6.3 LE VOLET IMMOBILIER DE LA REFORME

La réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) est aussi l'occasion d'une nouvelle politique immobilière de l'Etat se traduisant par **un regroupement immobilier des services**, de préférence dans des bâtiments domaniaux, source d'économies budgétaires et d'une meilleure rationalité dans l'utilisation des locaux hébergeant les services de l'Etat tant en termes de fonctionnalité que d'économie énergétique. Elle a également pour but de limiter les déplacements des usagers.

Un **schéma départemental pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**, a été élaboré pour traduire au plan local la nouvelle organisation immobilière. Après une phase de diagnostic terminée fin 2009, un volet stratégie a été défini et validé en juin 2010.

Ce schéma s'articule autour d'une réorganisation immobilière de l'Etat dont les principales étapes sont les suivantes :

- **la direction départementale des territoires** a été regroupée dans les bâtiments, propriété de l'Etat, au 2, place des Mobiles à Privas, le 1er janvier 2010,
- **la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations** s'est installée dans l'ancien bâtiment de la DDAF dont l'Etat est propriétaire au 7, bd du lycée à Privas, le 1er janvier 2010,
- **la délégation territoriale départementale de l'ARS** s'est installée en juillet 2010, dans des locaux loués au Crédit Agricole, avenue de l'Europe Unie à Privas,
- l'ancien bâtiment domanial de la DDCCRF sera rénové et agrandi afin d'accueillir l'ensemble de **l'Unité Territoriale de la DIRECCTE**, dont l'inspection du travail actuellement en location.

Le département de l'Ardèche a été le premier en Rhône-Alpes à installer ses deux DDI sur des sites uniques le 1er janvier 2010

La première partie de cette réorganisation immobilière a été rendue possible grâce à la collaboration active des services du Conseil général dont certains ont été amenés à également changer de locaux. Ainsi, l'échéance prévue d'installation des deux DDI au 1er janvier 2010, chacune sur un seul site, a pu être tenue et l'Ardèche a été le premier département de Rhône-Alpes à atteindre cet objectif.

D'autres regroupements sont également prévus à moyen terme toujours dans un souci d'optimisation des surfaces occupées et de limitation des coûts, conjuguées au maintien à haut niveau des services rendus aux publics et des conditions de travail des agents.

REVISER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET REORGANISER LES SERVICES DE L'ETAT

Au total, et dans le périmètre ouvert par la RéATE, l'effort de rationalisation des implantations géographiques des services de l'Etat se traduira par une réduction du nombre de sites : 16 à l'issue de la RéATE contre 22 auparavant.

Conçu pour la période 2009-2016, le SPSI comprend un volet financier formé de dépenses (travaux, déménagements) compensé par des recettes (produits des cessions, suppression des loyers).

Préfigurant un développement des mutualisations entre services de l'Etat, en particulier des fonctions support, un budget opérationnel de programme (BOP) mutualisé a été créé. Dédié aux opérations de la RéATE, il est mis en œuvre par le Préfet.

Au 31 décembre 2010, près de **210 000 €** ont été mobilisés afin de réaliser les travaux de réaménagement des locaux ainsi que pour financer les opérations de déménagement.

7.1 LES DEPENSES MANDATEES ET LES DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES LOCALES

En 2010, le montant total des dépenses mandatées par le Préfet ou ses ordonnateurs secondaires délégués au titre des dépenses des services de l'Etat et des dotations ou compensations versées aux collectivités s'est élevé à **944 676 470 €**.

Les mandatements comprennent les dépenses de personnel (sont intégrées celles non matériellement mandatées localement mais correspondant à des agents de l'Etat affectés en Ardèche), de fonctionnement et d'investissement des services de l'Etat (**342 251 070 €** - annexe 1) ainsi que les avances sur impositions et les dotations globales ou compensatoires aux collectivités locales (**602 425 400 €** - annexe 2).

Les dépenses de personnel des services de l'Etat dépassent **331 millions d'euros**.

Les dotations globales ou compensatoires aux collectivités atteignent plus de **383 millions d'euros** et les avances sur impositions s'élèvent à **218 974 775 €**.

ANNEXE 1

Montant total des dépenses mandatées par le Préfet ou ses ordonnateurs secondaires délégués

SERVICES		Dépenses des services de l'Etat		
		Titre 2 (*) Dépenses de personnels	Fonctionnement	Investissement
Administration générale	*(Préfecture, Sous-préfectures)*	7 593 750 €	1 106 880 €	204 514 €
Justice	*(Tribunaux, DDPJJ, Maison d'arrêt)*	7 304 125 €	2 164 144 €	21 565 €
Défense et sécurité	*(ONAC, Gendarmerie, Police)*	30 295 657 €	885 175 €	1 739 €
Emploi	*(UT DIRECCTE)(**)*	NC	207 250 €	0 €
Economie-Finances	*(DDFIP, Douanes)*	27 876 347 €	3 330 563 €	486 000 €
Secteur technique	*(DDT, ONF, UT DREAL)*	16 330 000 €	1 050 076 €	620 283 €
Education	*(Inspection Académique)*	239 110 386 €	460 057 €	0 €
Cohésion sociale et protection des population (***)	*(DDCSPP)*	2 882 000 €	226 000 €	59 000 €
Culture-Architecture	*(UT DRAC)(**)*	NC	35 558 €	0 €
	TOTAL	**331 392 265 €**	**9 465 703 €**	**1 393 101 €**
	Total tous titres confondus	**342 251 070 €**		

(*) les dépenses de personnel de certains services ne sont pas matériellement mandatées localement

(**) ne comprend pas les dépenses de personnel

(***) la DDASS devenue DTD ARS au 1er avril 2010 n'est pas comptabilisée

2010

ANNEXE 2

Dotations globales ou compensatoires et avances sur imposition aux collectivités locales (en euros)

Comptes	Intitulés des comptes	Montant 2009	Montant 2010	Ecart (%)
461-74	Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)	226 869,63	301 170,47	32,75%
465-131	Fond commun provenant du produit de la taxe départementale additionnelle	5 003 736,31	3 523 810,14	-29,58%
465-133	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	13 993 324,15	12 187 891,88	12,90%
465-121 19	Fonds des collectivités locales (DGF, permanents syndicaux et dotation pour groupement à vocation touristiques)	159 360 461,77	162 398 316,00	1,91%
465-128	Dotation de mobilisation départementale pour l'insertion	1 692 614,00	2 050 157,00	21,12%
465-122 19	Produits des amendes forfaitaires de la police de la circulation	749 151,63	639 400,38	-14,65%
465-122 39	Produits des amendes radar	595 745,00	297 802,00	-50,01%
465-124 9	Dotation spéciale de logement des instituteurs	16 674,00	19 656,00	17,88%
465-135	Dotation de développement rural	77 720,00	512 301,96	559,16%
465-112	Fonds de compensation pour la TVA	30 652 462,00	34 952 405,00	14,03%
465 112 9	FCTVA—Plan de relance	21 255 924,00	1 156 723,00	-94,56%
465-113 9	Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)	2 623 978,00	2 179 451,00	-16,94%
465-114 9	Compensation d'exonération relatives à la fiscalité locale	9 715 308,00	8 443 247,00	-13,09%
465-126 9	Dotation élu local	610 402,00	603 911,00	-1,06%
465-115 9	Fonds de compensation de la fiscalité transférée (FCFT)	949 957,00	962 942,00	1,37%
465-117 9	Compensation de la suppression de la part salaires de la TP aux fonds départementaux de la TP	463 741,00	245 541,00	-47,05%
465-118	Compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle (secteur comunal et départemental)	Sans objet	140 280 162,00	SO
465-136 2	Fonds départemental d'adaptation du commerce rural	88 691,00	24 631,00	-72,23%
465-111 19	Compensation des pertes des taxes de TP et de redevances aux communes	859 271,00	459 458,00	-46,53%
465-111 29	Compensation des pertes de base de la TP afférent aux établissements France Telecom	non renseigné	1 982,00	/
465-129 19	Dotation départementale équipement collèges (DDEC)	1 172 687,00	1 172 687,00	0,00%
	SOUS-TOTAL	**250 108 717,49**	**372 413 645,83**	**48,90%**

2010

ANNEXE 2 (suite)

Programmes	Intitulé des comptes	Montant 2009	Montant 2010	Ecart (%)
119-action10	DGE des communes	5 655 384,00	5 412 366,00	-4,30%
119-action 11	DDR	1 418 821,00	1 737 061,00	22,43%
119-action 12	Régisseurs de police municipale	2 475,15	2 340,00	-5,46%
119-action 13	Titres sécurisés	40 000,00	80 480,00	101,20%
119-actions 20 à 27	DGD communes	173 549,00	247 292,00	42,49%
120-action 11	DGE département	1 829 213,00	1 885 470,00	3,08%
120-action 20	DGD département	1 684 779,15	1 671 971,00	-0,76%
	SOUS-TOTAL	**10 804 221,30**	**11 036 980,00**	**2,15%**
833-action 02	TIPP (compensation RSA)	17 860 067,00	18 788 846,00	5,20%
833-action 02	Avances sur imposition (taxe foncière, professionnelle, etc.)	345 380 200,00	200 185 929,00	-42,04%
	SOUS-TOTAL	**363 240 267,00**	**218 974 775,00**	**-39,72%**
	TOTAL	**624 153 205,79**	**602 425 400,83**	**-3,48%**

2010

SIGLES

AFSSA	: Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
ARS	: Agence Régionale de Santé
ATOSS	: Administratifs, Techniques, Ouvriers, Sociaux et de Santé
AVS	: Auxiliaire de Vie Scolaire
CAT	: Centre d'Aide par le Travail
CCSF	: Comité Consultatif du Secteur Financier
CIO	: Centre d'Information et d'Orientation
CPOM	: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DCEM	: Document de Circulation pour Etrangers Mineurs
DDAF	: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDASS	: Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCSPP	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDEA	: Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture
DDFIP	: Direction Départementale des Finances Publiques
DDJS	: Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
DDSV	: Direction Départementale des Services Vétérinaires
DDT	: Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE	: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	: Direction Régionale aux Affaires Culturelles
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DSF	: Direction des Services Fiscaux
DTA	: Dossier Technique Amiante
EHPAD	: Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	: Etablissement et Service d'Aide par le Travail
FCTVA	: Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNI	: Fichier National des Immatriculations
GIFF	: Groupe Intervention Feux de Forêt
GRIMP	: Groupe Intervention en milieux périlleux
IPPC	: Integrated Pollution Prevention and Control
MIRATE	: Mission Interministérielle de Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat
NACRE	: Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises
PCA	: Plan de Continuité d'Activités
PLG	: Plongée
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PRIAC	: Accompagnement des Handicaps et de la Perte d'Autonomie
RASFF	: Rapid Alert System for Food and Feed
RMI	: Revenu Mensuel d'Insertion
SAP	: Secours Aux Personnes
SD	: Sauvetage Déblaiement
SDIS	: Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIGLES

SEGPA	: Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIDPC	: Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIV	: Système d'Immatriculation des Véhicules
SSE	: Service Santé Environnement
SSIAD	: Services de Soins Infirmiers à Domicile
TG	: Trésorerie Générale
TIR	: Titre d'Identité Républicain
TPE	: Toutes Petites Entreprises
UDCCRF	: Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes